

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 2 février 2017

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

- 1.1 - Modification de la délégation du Conseil Municipal donnée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Juridique, Marchés Publics

- 1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobilier urbain de communication publicitaire et du mobilier de communication numérique à La Garenne-Colombes
- 1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'entretien dans divers bâtiments communaux

II - Pôles Ressources

Finances

- 2.1 - Rapport commun aux délibérations budgétaires :
- Vote du BP 2017 pour le budget principal ;
 - Fixation des taux d'imposition 2017 ;
 - Subventions aux associations et au CCAS pour 2017 ;
 - Reprise anticipée des résultats 2016 du budget annexe ZAC des Champs-Philippe ;
 - Vote du BP 2017 pour le budget annexe Parkings souterrains de la ville

- 2.2 - Gestion active de la dette

- 2.3 - SAHLM IRP : garantie d'emprunt relative à l'acquisition de logements locatifs sociaux - 16-18 rue Jean Bonal

Ressources humaines

- 2.4 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

- 3.1 - Sectorisation des écoles communales

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

- 4.1 - Convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de La Garenne-Colombes dans le cadre du dispositif « carte collégien multiservices » pour la période 2017/2021
- 4.2 - Programmation culturelle au théâtre de La Garenne : modifications du règlement général de fonctionnement
- 4.3 - Approbation des tarifs des entrées au théâtre de La Garenne pour la saison culturelle 2017-2018
- 4.4 - Rectificatif d'un tarif relatif aux séjours enfants et adolescents – séjours à Houlgate

V - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

- 5.1 - Groupement de commandes pour l'objectif du « zéro phyto » sur le territoire du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers :
- Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes y afférente
 - Adhésion de la ville et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention
 - Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes (un titulaire et son suppléant)

Aménagement urbain

5.2 - Avis relatif à une installation classée pour la protection de l'environnement (procédure de consultation du public) sise rue de Lille à Nanterre - demande d'enregistrement déposée par la société SAS Dodin Campenon Bernard

5.3 - Aménagement du secteur « République - Château - Europe » - Protocole d'accord entre la Ville et les sociétés immobilières 3F, Cogedim Paris Métropole et Serpi

VI - Divers

6.1 - Décisions

6.2 - Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 36, sous la présidence de M. Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous propose de débiter cette séance. Je vous donne tout d'abord lecture des délégations de vote. M. Pinta arrivera en retard ; en attendant, M. Butet a sa délégation. Mme Caullery a donné à Mme De Bellabre, Mme Legendre à Mme Michelet, M. Citerne à Mme Gamblin, Mme Da Silva à Mme Bordet, Mme Luciot à M. Robail, M. Autain à M. Zacaropoulos, Mme Routier à Mme Paillard, M. Martin-Chauffier à M. Grenard, Mme Courty à M. Duclos. Mme Naturel ne nous a pas donné de procuration.

Un certain nombre de gens qui ont donné procuration vont arriver en séance.

M. Duclos

Mme Naturel m'a donné procuration. Cela m'en fait deux pour...

M. le Maire

Vous ne pouvez en avoir qu'une seule. Vous préférez celle de Mme Courty ou celle de Mme Naturel ?

M. Duclos

Mme Courty.

M. le Maire

Parfait. Merci beaucoup.

Mesdames et Messieurs, avant de débiter cette séance par la traditionnelle élection du secrétaire de séance, je souhaiterais que nous puissions faire une minute de silence à la mémoire de deux personnes qui sont disparues : Jean-Claude Caudmont, qui a été conseiller municipal de La Garenne-Colombes pendant de nombreuses années, qui était apprécié en particulier des associations patriotiques, puisqu'il avait fait une action importante à la tête de l'association franco-belge, ainsi que Marie Létang, directeur général adjoint des services, qui a fait toute sa carrière à la Ville de La Garenne-Colombes en commençant à Houlgate et qui a peu à peu franchi les échelons de catégorie C, B, puis est devenue attachée territoriale. Elle dirigeait les affaires culturelles, sportives, le jumelage. Je pense qu'il n'y a pas un Garennois qui a grandi à La Garenne et qui n'a pas connu Marie Létang. Ces deux personnes, Jean-Claude Caudmont et Marie Létang, nous ont malheureusement quittés. Je les ai accompagnées, ainsi que leur famille et leurs proches, en votre nom. Je vous prie de vous lever pour faire une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Je vous remercie.

Nous devons élire un secrétaire de séance. J'ai eu la candidature de M. Dubois.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autres candidatures. M. Dubois est secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 2 février 2017

M. le Maire

Approbation du procès-verbal du 2 février, y a-t-il des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal ? Pas de remarques, pas de questions. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

1.1 - Modification de la délégation du Conseil Municipal donnée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire

Le premier point appelle la modification de la délégation que le Conseil m'a donné en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. M. Perrée est le rapporteur.

M. Perrée

Le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour régler dans les meilleurs délais les affaires courantes entrant dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et a fixé les limites ou conditions de son intervention. Une modification de cet article aujourd'hui a complété cette délégation aux fins de simplifications administratives. Les modifications sont les suivantes : les alinéas afférents à la délégation concernant l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux. Les délégations pour ester en justice font l'objet d'un complément dans leur rédaction. L'alinéa afférent à la délégation en matière de demande de subvention fait l'objet d'une nouvelle rédaction. Deux nouveaux alinéas afférents au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme et au droit de préférence du locataire dans le cadre de la vente des locaux à usage d'habitation sont ajoutés.

Je vous propose donc d'approuver ces modifications et de donner délégation au Maire conformément au rapport qui vous a été transmis.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à M. Perrée ? Pas de question ? Dans ce cas, on va passer au vote.

Qui est contre ? 2 voix contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le reste du Conseil municipal. Je vous remercie.

Juridique, Marchés Publics

1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobilier urbain de communication publicitaire et du mobilier de communication numérique à La Garenne-Colombes

M. le Maire

M. Dransart va nous présenter le marché passé sur appel d'offres relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien, l'exploitation commerciale du mobilier urbain.

M. Dransart

Bonsoir, mes chers collègues.

Je vais essayer de faire simple parce que c'est assez complexe dans le montage du marché. Il s'agit de renouveler le marché qui est arrivé à échéance pour la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale du mobilier urbain. En gros, ce sont tous les mobiliers Decaux que vous connaissiez jusqu'à présent. On a proposé de renouveler ce marché avec deux lots et, à l'intérieur du premier lot, deux variantes dont je vais vous parler.

Il faut retenir que plusieurs sociétés ont retiré le dossier, mais il n'y a qu'un seul candidat qui s'est présenté. La candidature de Decaux, parce que c'est le candidat en question, est particulièrement intéressante, donc on ne peut pas pâtir de ce manque de concurrence. Je pense que les concurrents ont du mal à faire aussi bien.

Il est proposé un lot 1 comprenant du mobilier urbain de communication publicitaire classique, c'est-à-dire les abribus, les affichages de 2 m² que vous connaissez, la colonne Maurice que vous avez vue, et de nouveaux mobiliers type totem avec des panneaux historiques, que l'on voulait ajouter. Sur ce lot 1, on avait deux variantes. La première était la possibilité d'intégrer un mobilier urbain qui est le panneau d'affichage classique que vous voyez peut-être sur le rond-point du Souvenir Français, l'affiche double face. C'était de proposer 3 mobiliers spécifiques intégrant du matériel électrique pour permettre la pose d'un défibrillateur. Nous avons des défibrillateurs dans les installations sportives, mais c'est à l'intérieur. Il manque plutôt ce qui est accessible sur la voie publique. Il y en aurait 3. C'est la variante numéro 1.

La variante numéro 2 est que, plutôt que de proposer un renouvellement du marché sur 12 ans avec du matériel neuf, on a eu la possibilité de se voir proposer un renouvellement de marché avec du matériel d'occasion reconditionné, dont on a vérifié en commission d'appel d'offres que la différence entre le neuf et l'« ancien » était très difficile à percevoir, sauf connaisseur, avec en échange un raccourcissement du contrat de 8 ans.

Il faut aussi inclure, ce qui est nouveau dans ce type de contrat, est qu'avant, cela coûtait 0 à la Ville parce que c'était complètement intégré par la régie publicitaire, sauf que les lois ont changé, le système a changé. Aujourd'hui, ce que nous propose Decaux, non seulement cela ne nous coûte rien, mais en plus, ils nous proposent un pourcentage sur le chiffre d'affaires publicitaire. Ils nous proposent, si je ne me trompe pas, 15 % sur le lot 1 et 20 % sur la variante 2, c'est-à-dire avec le matériel d'occasion, ce qui faisait une recette prévisionnelle, parce qu'on ne peut pas connaître le chiffre d'affaires d'avance, par rapport à ce qui était connu de nos services, pour le lot 1, la variante à 12 ans, 108 000 € de recettes, et celle à 8 ans 144 000 € de recettes. C'est tout à fait nouveau et cela rentre dans les caisses de la Ville. C'est une bonne chose.

Dans le lot 2, on se trouve sur le matériel de communication numérique, c'est-à-dire que ce sont de nouveaux panneaux. Vous en avez peut-être vu dans d'autres communes. C'est l'affichage LED et du dynamique. C'est ce qui est affiché actuellement en projection. L'intérêt de cette solution, en dehors du fait qu'elle soit électronique et donc plus facile à gérer, c'est qu'elle est aussi gérée de façon centralisée au service communication *via* un seul logiciel. Tout ce qui est électronique sera donc facilement gérable et modifiable par un utilisateur en interne, plutôt que d'aller, comme on le fait aujourd'hui, poser sur toutes les affiches les nouvelles communications. C'est un point très positif. On aura aussi la possibilité – c'est ce qui est indiqué à l'écran – d'avoir du mobilier d'intérieur. Ce sera pour les bâtiments municipaux. Cela peut être la piscine, le théâtre. C'est une possibilité qui nous est offerte *via* un BPU. Ce sera à la commande. En fonction de nos besoins, on pourra l'intégrer. Tout cela est géré par le même logiciel, c'est l'avantage.

En revanche, dans le lot 2, la solution de base est proposée avec une participation de 8 % du chiffre d'affaires de la société Decaux, ce qui fait à peu près 25 000 € par an, ce qui doit compenser à peu près la dépense que nous aurions pour le mobilier d'intérieur qui, lui, est fait à la commande. Tout cela fait une opération qui est neutre, qui nous permet d'avoir un matériel de qualité, des mobiliers de qualité, à la pointe, et d'avoir quelque chose d'homogène sur toute la commune avec une nouvelle possibilité de communication qui nous est offerte : les défibrillateurs, les affichages LED et le remplacement des mobiliers que vous connaissez tous (affichage, colonne Maurice, etc.). Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais à la fin du marché, on récupère aussi certains mobiliers comme les corbeilles pour les abribus, la colonne Maurice et les panneaux historiques.

Je vais m'arrêter là. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. le Maire

Avez-vous des questions à M. Dransart ?

Je vous en prie, Monsieur Campion, allez-y.

M. Campion

On avait discuté déjà un peu de ce sujet précédemment. On était relativement opposés à ce genre de chose. Cependant, on nous avait donné comme argument, qui était tout à fait recevable, que cela permettait une bonne communication des informations municipales. Toutefois, sur au moins la partie du lot 2, avec l'affichage électronique, 50 % du temps est alloué à la publicité, ce qui me paraît très important, en sachant que la même chose a été proposée à la Ville de Paris, qui est à l'heure actuelle attaquée en justice par plusieurs associations, puisque le Code de l'environnement dit que le mobilier urbain peut, à titre accessoire, supporter de la publicité, mais pas 50 %. C'est sûrement discutable juridiquement, mais cela me paraît assez loin de l'accessoire.

Ensuite, j'avais quelques questions sur ce que la mairie allait publier là-dessus. Est-ce que l'affichage pour les associations sera disponible ? Il y a un aspect facilité, d'incorporation de différentes communications, y compris d'ailleurs l'affichage libre qui, lui aussi, manque à la commune.

Ensuite, y aura-t-il un tarif spécifique pour les commerçants – c'est une question qui m'a été posée – de la commune ? Y aura-t-il une tarification spéciale ?

M. Dransart

Il y avait des remarques et une question sur la tarification. Je n'ai absolument pas la réponse. Je ne sais pas si quelqu'un connaît la façon dont est gérée la tarification pour les extérieurs, je ne sais pas si c'est défini. Je ne peux malheureusement pas vous répondre.

Concernant les 50 %, je ne connais pas le litige en question et je ne sais pas s'il est valable ou pas. C'est ainsi. On avisera si nécessaire.

Il y avait une autre interrogation que j'ai oubliée.

Est-ce qu'on peut gérer avec les associations plus facilement ? Bien sûr. Dès l'instant que l'on a une gestion centralisée sur le logiciel, c'est comme aujourd'hui sur les sites Internet. Non seulement on peut être beaucoup plus dynamique et réactif qu'on ne l'était, mais on pourra accompagner plus facilement les associations qui ne seront pas obligées de faire des affiches en format que vous connaissez.

Pour les autres questions, si quelqu'un a la réponse ? Je ne peux pas vous l'apporter.

M. Duclos

Je suis sur la même position que M. Campion, assez opposé à cette idée de mixer le message publicitaire et le message municipal sur les outils de communication dans la ville. J'ai trouvé que vous ne nous facilitez pas le débat dans la mesure où l'on ne connaît pas le surcoût de ces deux solutions. Quel serait le surcoût occasionné par des panneaux publicitaires sans publicité ?

M. Dransart

On n'aurait pas les recettes déjà. On peut l'évaluer par rapport à ce que je vous ai présenté. Ce n'est déjà pas si mal, parce que le reste n'est que du temps d'affichage. Si on fait 50 %, c'est 50 % plus d'affichage interne, mais il n'y a pas de recettes. Il n'y a pas de recettes de Decaux, donc on n'a pas les 8 % ou les 20 %.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions à Jean-François ?

On peut passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 4. Qui est pour ? Je vous remercie.

1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'entretien dans divers bâtiments communaux

M. le Maire

Le point suivant concerne le marché de procédure adaptée, Yves Perrée, relatif aux travaux d'entretien dans divers bâtiments communaux.

M. Perrée

La commune a lancé une procédure de mise en concurrence concernant les travaux d'entretien dans les bâtiments communaux. Deux lots se détachent : le lot 1, peinture revêtement de sol et faux plafond, et le deuxième, électricité. 19 candidats ont postulé. Les offres ont été analysées. Il ressort que, pour la peinture, c'est la société Altera qui a été choisie et, pour l'électricité, la société Huard.

Je vous demande d'approuver ce choix de M. le Maire et de l'autoriser à signer les lots 1 et 3 pour une durée d'un an à compter de la conclusion des marchés.

M. le Maire

Des questions à Yves ?

Je vous en prie, Monsieur Champion.

M. Champion

C'est la question habituelle, Monsieur le Maire, sur les critères environnementaux. Il y a uniquement sur la gestion des déchets. Or, une partie de l'appel d'offres concerne des peintures, sur lesquelles il y a des organismes volatiles, des solvants organiques, différents critères, qui sont d'ailleurs pris en compte dans beaucoup d'appels d'offres de collectivités. Pour la partie environnement, ils ont tous eu 5. J'avais déjà dit que c'était l'école des fans la dernière fois, mais c'est « rebelote ». Sur certains sujets, les parties environnementales sont à revoir. Dans de nombreuses collectivités, il y a des guides, des pourcentages, des critères qui peuvent être mis en place. Je fais cette remarque une fois de plus.

M. Perrée

Jusqu'à maintenant, c'était ainsi que c'était fait. C'était 5 %.

M. le Maire

M. Perrée veut vous dire qu'à l'avenir, ce sera mieux fait.

Merci, Monsieur Champion. On fera significativement mieux. J'ai bien noté votre question orale ; vous avez posé une question sur le sujet. Vous avez raison, il faut que l'on y travaille. Nous avons une belle marge d'amélioration.

Avez-vous d'autres questions à Yves Perrée ? On va passer au vote.

Qui s'abstient ? 2. Qui est contre ? Qui est pour ? Je vous remercie.

II - Pôles Ressources

Finances

2.1 - Rapport commun aux délibérations budgétaires :

- **Vote du BP 2017 pour le budget principal ;**
- **Fixation des taux d'imposition 2017 ;**
- **Subventions aux associations et au CCAS pour 2017 ;**
- **Reprise anticipée des résultats 2016 du budget annexe ZAC des Champs-Philippe ;**
- **Vote du BP 2017 pour le budget annexe Parkings souterrains de la ville**

M. le Maire

Le point suivant est le budget. Je vous propose de procéder comme cela : le budget et toutes les délibérations qui sont attenantes au budget, sont au nombre de 8. Nous allons avoir un échange global sur les 8 délibérations, puisque toutes se tiennent. Je passerai d'abord à la parole à Jean-Philippe Ballin qui va vous faire une présentation générale des grands équilibres. Ensuite, chacun des élus, dans son domaine de délégation, vous présentera la part de son budget. Nous pourrons redonner éventuellement la parole à M. Ballin s'il le souhaite pour conclure et la discussion sera ouverte.

Monsieur Ballin, vous avez la parole.

M. Ballin

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers, Mesdames et Messieurs.

Sur ce budget, la première chose que je souhaiterais faire est de remercier l'ensemble des services et des élus pour le travail réalisé. Comme toujours, c'est un travail conséquent pour la réalisation de ce budget 2017.

Force est de constater que, d'année en année, l'objectif que l'on s'était assigné de réaliser un budget dont les éléments financiers estimés se rapprochent de plus en plus du réalisé en fin d'année, est de mieux en mieux atteint. On peut vraiment se féliciter de cette volonté d'optimisation permanente de notre budget, parce qu'elle contribue aujourd'hui à une lisibilité et à une transparence réelle de notre politique locale. C'est d'ailleurs dans cet esprit de transparence que nous avons réuni la Commission Finances 15 bons jours avant le Conseil, que l'on a donné un maximum d'éléments, y compris concernant le compte administratif dès qu'on les avait, que l'on a même proposé que les absents puissent être remplacés par d'autres, que l'on a proposé d'avoir toutes les questions avant le Conseil. J'ai cru comprendre qu'elles avaient reçu une réponse, donc normalement, nous ne devrions pas avoir trop de questions techniques ce soir. En tout cas, je l'espère.

Le deuxième point qu'il me paraît extrêmement important de signaler est la réelle maîtrise de nos dépenses de fonctionnement avec un budget quasi-identique depuis 3 ans. Là encore, c'est une réelle force pour notre ville qui, tout en maintenant la qualité des services fournis à la population, nous permet – on le verra en détail – de mettre en œuvre un programme ambitieux d'investissement. C'est vraiment le point à noter pour cette année.

Dans le détail, les recettes de fonctionnement, il faut savoir que l'on n'avait pas les notifications des éléments concernant les bases fiscales de 2017, donc on est reparti sur les estimations de 2016. Je pense que l'on ne sera pas extrêmement faux. Aujourd'hui, on a des recettes de gestion courante qui reprennent les recettes des services, les recettes fiscales, la DGF, les loyers et redevances, pour une recette budgétée à 50,192 M€.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le budget 2017 est de 44,022 M€ contre 44,235 M€ l'année dernière. On maintient bien notre budget de dépenses. Les dépenses de service sont budgétées à hauteur des dépenses observées en 2016, c'est-à-dire 11,8 M€, auxquelles viennent s'ajouter des dépenses nouvelles qui sont des frais d'agence liées aux acquisitions, les contrats de maintenance liés aux caméras de vidéoprotection, la modernisation des horodateurs, les vœux de fin d'année et le développement de la programmation du théâtre.

Concernant tout ce qui est personnel, le budget est stable par rapport au budget 2016. Outre les augmentations incompressibles (cotisations sociales, GVT, etc.), le budget intègre de nouvelles créations de postes, principalement dans le domaine de la sécurité.

Pour tout ce qui concerne le sujet des péréquations, cet impôt horizontal que l'on impose aux villes dites riches, les montants ne nous ont pas encore été communiqués, mais on estime que le SRIS devrait progresser d'environ 150 000 €. Concernant le FPIC, les services des territoires anticipent une stagnation, voire une légère diminution liée au plafonnement dont bénéficie le POLD (Paris Ouest La Défense), notre territoire. La répartition de ce montant entre les communes dépendra du pacte financier qui sera conclu entre les communes d'ici la fin de l'année. La projection 2016, dans l'attente, s'appuie sur le taux de progression indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, soit une hausse de 200 000 € par rapport à la dépense finale de 2016.

Concernant le chapitre des subventions, il faut noter que le fameux fonds de compensation des charges territoriales (le FCCT) inscrit correspond au montant des charges transférées et de la quote-part des charges de structure, mais qu'il ne prend pas en compte le futur pacte financier qu'il reste à négocier. Pour mémoire, l'année dernière, le FCCT payé en 2016 était de 176 000 €. On a budgété un équivalent. La redevance concernant SPI, dans le cadre de l'exploitation du parking de la Liberté, a été rééchelonnée, et elle est donc à 0 en 2017, mais cette dépense reviendra dans les prochains exercices. Enfin, les montants alloués aux différentes subventions établies sur la base d'une analyse rigoureuse sur les comptes des associations ont été établis afin d'ajuster les montants au plus proche des besoins des associations.

Tout cela nous donne, recettes moins dépenses, une épargne brute de l'ordre de 8,74 M€. L'équilibre du budget est atteint et nous permet de couvrir le remboursement de notre emprunt. Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire de modifier le niveau global de pression fiscale, donc il n'augmentera pas en 2017.

Pour l'investissement, on a un programme assez ambitieux. Le détail a été donné dans le rapport. On peut citer les principales lignes que sont les travaux du parking place de la Liberté, les acquisitions CPAM et rue de la Ferme pour des projets culturels, dont l'idée d'avoir un cinéma, la construction de la crèche rue Veuve-Lacroix, la poursuite des aménagements de voirie, des acquisitions foncières dans la continuité de la politique de la ville pour tout ce qui est logement social.

Concernant les recettes d'investissement, nous sommes à 24,479 M€. Compte tenu de notre épargne nette dégagée, il sera nécessaire de recourir à un emprunt de 14,5 M€ si on réalise l'ensemble de nos investissements, un montant bien plus conséquent que l'année dernière qui n'était que de 5,7 M€, mais qui nous laisse un ratio dit de capacité de désendettement, c'est-à-dire que je mets toute mon épargne à rembourser ma dette, à un niveau raisonnable de 3 ans. Les ratios sont beaucoup plus élevés, 10 ou 15 ans. C'est largement plus pour avoir des ratios raisonnables. On est toujours dans le très raisonnable en termes d'endettement. Voilà pour le budget principal.

Concernant le budget ZAC, l'opération d'aménagement de la ZAC des Champs-Philippe est arrivée à un tournant. Les opérations héritées de la SEM 92 au moment du pic de trésorerie sont désormais quasiment achevées. On entre dans une phase nouvelle où le budget annexe va devoir assumer le portage financier de l'opération. C'est à ce titre que l'on voit que nous avons besoin d'un emprunt prévisionnel de 13 M€ pour équilibrer notre budget ZAC.

Le dernier budget est le budget annexe Parkings. On n'a plus l'assainissement mais on a récupéré un budget parking du fait du caractère dit industriel et commercial de ce service public. C'est un budget qui doit s'équilibrer par lui-même, en dépenses de 228 000 € et en recettes de 228 000 € également. On va progressivement, puisque les recettes sont supérieures aux dépenses, garder l'excédent pour ensuite faire les travaux nécessaires au fil du temps. On ne peut malheureusement pas intervenir dans ce budget qui doit vivre sa belle vie tout seul.

Conclusion générale avant de passer la parole à mes collègues : le budget traduit une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement qui nous donne une marge d'autofinancement nous permettant un budget en hausse concernant l'investissement. Bien évidemment, comme chaque année, nous devons rester vigilants aux évolutions de l'environnement financier, notamment concernant les multiples réformes imposées par l'État, qui ne sont pas près de se stabiliser si l'on en juge par les différents projets des candidats à la présidentielle. Nous verrons ce qu'il se passe, mais il y aura certainement des changements. Qui vivra verra, comme je me le suis écrit.

Je vous propose de passer la parole à mes collègues pour exposer en détail les différents budgets du budget principal.

M. le Maire

Merci infiniment.

Je vais vous donner la parole dans un ordre tout à fait aléatoire. Je vais vous le citer, comme cela, vous pourrez vous préparer psychologiquement. Je passe la parole d'abord à Monique Raimbault, puis à Baptiste Dubois, à Jean-Pierre Hervo, à Geneviève Gaillabaud, Anne Fommarty, Ghislain De Boutray, Isabelle Juvin-Marleix, Jean-François Dransart, Laurent Zacaropoulos, Xavier Pinta, Caroline Bordet, Stéphanie Paillard. Nous finirons par un feu d'artifice avec Yves Perrée.

Madame Raimbault, vous avez la parole.

Mme Raimbault

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues.

Le budget des ressources humaines 2017 est un budget maîtrisé. Pour rappel des effectifs arrêtés au 1^{er} janvier 2017, ils sont de 485 agents, soit 11 agents de plus que l'an dernier, 13 départs à la retraite pour 2016. En ce qui concerne la formation, qui est un enjeu essentiel de modernisation et d'adaptation des collectivités territoriales, de renouveau du service public local, la Ville a consacré une enveloppe de 64 400 €, en plus des cotisations annuelles de 0,9 % de la masse salariale versée au CNFPT. Pour cela, 129 agents ont pu bénéficier de formation. Au niveau de la police municipale, 12 policiers municipaux ont bénéficié d'une formation spécifique et obligatoire. Il faut savoir pour information qu'au niveau des journées de formation, nous sommes légèrement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 2 jours et demi par agent.

Concernant le budget prévisionnel, comme vous l'a dit mon collègue M. Ballin, nous avons un budget prévisionnel pratiquement constant, avec une légère baisse au niveau des ressources humaines de 16 200 €, soit un budget pour 2017 de 22 524 300 €, et ce, malgré une forte augmentation de 260 000 € liée pour l'essentiel aux incompressibles tels que le point d'indice, cotisations URSSAF, élections, glissement vieillesse technicité. À cela, la Ville a su équilibrer son budget avec une optimisation sur une réflexion préalable de réorganisation du travail dans les services, avant d'envisager les remplacements systématiques suite à des départs à la retraite, tout en conservant un service de qualité pour les usagers. Ce travail a permis de faire une économie d'environ 260 000 €.

Un travail également a été mené par la Ville en matière de prévention des risques professionnels, car il ne faut pas oublier que l'absentéisme doit être pris en compte dans l'évolution des dépenses du personnel. Une enveloppe de prévention a été prévue pour 88 000 €, qui comprend essentiellement la mise à jour du document unique, étude des postes de travail, adaptation des moyens et outils au poste de travail, sensibilisation et formation des encadrants à la prévention, à la sécurité et aux conditions de travail. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Je passe la parole à Baptiste.

M. Dubois

Je vais vous présenter le budget jeunesse et sports et également séjours. Je vais commencer par Houlgate. Le budget s'établit cette année – il est assez stable par rapport à l'année dernière – à un peu moins de 130 000 €. Il permet au domaine de fonctionner ; cela finance l'alimentation, l'entretien des locaux et des espaces verts, etc. Le centre d'Houlgate accueille chaque année un peu moins de 700 jeunes. Pour la partie investissement, cette année, le budget s'établit à 27 640 €. Deux dépenses principales sont inscrites : du mobilier pour la tente de restauration et le changement de la chambre froide. Voilà pour la partie Houlgate.

Pour la partie séjours extérieurs, les séjours extérieurs complètent l'offre de séjour proposée à Houlgate pour les adolescents notamment. Budget stable par rapport à l'année dernière. La capacité de séjour extérieur est identique à l'année dernière, soit un peu plus de 200 enfants. À ce jour, à noter que 170 jeunes sont inscrits sur les séjours 2017.

Ensuite, sur la partie jeunesse, le budget point d'information jeunesse est identique à l'année dernière : 6 550 €. Il permet à l'informateur jeunesse de proposer un certain nombre d'animations, d'ateliers et d'actions de prévention durant toute l'année. Voilà pour la partie point d'information jeunesse.

Sur la partie sports, le budget de fonctionnement de la piscine est de 22 000 €, assez proche de 2016. C'est l'achat des consommables essentiellement. En investissement, 2 980 €, c'est le changement de l'aspirateur air eau.

Ensuite, pour la partie travaux sports et Houlgate, le budget est d'un peu moins de 440 000 €. Les principaux travaux sont la rénovation de la piscine pour 200 000 € : rénovation du traitement de l'air et changement des armoires électriques du sous-sol. Sur les autres complexes, la reprise du plafond de Pierre Denis, la mise en place d'éclairages à LED pour les terrains de tennis du complexe Chedal-Anglay, la reprise partielle de la piste extérieure du stade Chedal-Anglay attenante à la piscine. Pour Houlgate, la rénovation des dalles au niveau du camp bleu et la rénovation de la plomberie. Voilà pour le budget bâtiment. Je vous passe les montants non significatifs.

Enfin, les subventions aux associations sportives, pour le champ du sport, on est à un peu plus de 700 000 €, et pour le champ de la jeunesse, à 84 500 €.

M. le Maire

Je vais passer la parole maintenant à Jean-Pierre Hervo pour le budget ZAC.

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'a indiqué Jean-Philippe Ballin dans son exposé préliminaire, la ZAC retrouve une physionomie de financement plus classique pour une opération d'aménagement, c'est-à-dire que les dépenses précèdent les recettes. Cette période bénie pendant laquelle, de façon tout à fait miraculeuse, les recettes ont dépassé les dépenses, est en train de s'assécher. Notre opération rentre dans le droit commun des opérations d'aménagement en matière de schéma financier.

Pour l'année 2017, le budget de la ZAC s'établit à 22,2 ou 22,3 M€. Vous m'excuserez la centaine de milliers d'euros, c'est l'unité minimale compte tenu de l'importance des sommes et de l'imprécision des prévisions.

Pour les dépenses, le poste principal, ce sont les acquisitions, pour lesquelles sont budgétés 14,3 M€. Il s'agit d'acquisitions dans les secteurs de la rue des Bleuets, de la rue Jules Ferry, de la rue Bodin et de la rue de Sartoris. Des travaux de VRD sont budgétés à hauteur de 3,8 M€. Il s'agit pour l'essentiel des jardins Binet et Bleuets, du dévoiement de la rue Jules Ferry, de premiers travaux de

réaménagement de l'entrée du parking du Cimetière lié au futur élargissement de la rue Jules Ferry, et de la réalisation des voiries encadrant l'opération Marignan qui se terminera bientôt. Les dépenses de management de projets internes et externes sont budgétées à hauteur de 1,4 M€, des frais financiers probables à hauteur de 150 000 €, un poste frais divers pour une centaine de milliers d'euros. Ceci pour les dépenses au budget annexe de la ZAC, auquel il faut ajouter la partie concernant les équipements publics, qui est dans le budget principal de la Ville, qui s'élève à 2,6 M€, concernant pour l'essentiel les travaux d'aménagement de la crèche de la rue Veuve-Lacroix et du local de service public de la rue Veuve-Lacroix, dont on a acquis des volumes dans l'opération de Marignan.

Pour équilibrer ces dépenses prévisionnelles de 22,3 M€, comme je le disais tout à l'heure, on entre dans un schéma plus classique, c'est-à-dire que les recettes de cession de droit de construction devraient s'élever à environ 3,2 M€ pour l'îlot Verdun Nord, un tout petit poste d'un retour à meilleure fortune tardif sur l'îlot Barrillet à hauteur d'un peu moins de 100 000 €. Les dépenses sont globalement compensées par la consommation des excédents de l'année 2016 à hauteur de 6 M€ et par une prévision d'emprunt – cela vous a été dit par Jean-Philippe Ballin – à hauteur de 13 M€. Bien évidemment, cet emprunt, on le fera ou non, selon que les dépenses se feront ou ne se feront pas. Dans la mesure où ces dépenses seront pour l'essentiel liées à des acquisitions, on peut trouver des accords et dépenser de l'argent, ou les négociations peuvent se poursuivre et l'affaire n'avance pas, mais on ne dépense pas d'argent.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

La parole à Madame Gaillabaud.

Mme Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs.

Les chiffres n'ont rien à voir avec ceux de la ZAC. Il s'agit du cimetière. En fonctionnement, nous avons des dépenses qui sont des plus récurrentes. C'est l'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP, les achats de plaques de columbarium et le nettoyage du carré militaire. En face, nous avons comme recettes les concessions dans le cimetière à hauteur de 21 000 €, les recettes totales s'élevant à 26 000 €. La nouveauté cette année, ce seront les investissements qui ont été budgétés à hauteur de 659 000 €, car nous avons comme volonté d'avoir un nouveau columbarium pour 30 000 €, un nouveau caveau provisoire pour 24 000 € et surtout des reprises de concession à hauteur de 605 000 €. Nous avons 960 concessions échues depuis plus de 2 ans qui sont en cours de reprise.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Anne Fommarty.

Mme Fommarty

Bonsoir à tous.

Ma délégation étant sur les affaires scolaires, je vais vous parler du budget le concernant. Mon budget recoupe le fonctionnement scolaire. Le budget va rester à peu près équivalent à celui de l'année dernière, la Ville de La Garenne s'attachant à garder un budget dédié aux écoles assez élevé, puisqu'il est à 30 % de l'ensemble du budget de la municipalité.

Pour le fonctionnement, on est sensiblement identique à l'année dernière : 2,115 M€ contre 2,09 M€, soit une augmentation de 20 000 € cette année. Ce budget correspond au fonctionnement global des écoles, puisqu'on a calculé, par rapport à la dotation que l'on doit faire à l'OGEC, que chaque enfant Garennois a un coût d'environ 920 €, auquel se rajouteront les fournitures scolaires et les sorties éducatives.

Les activités en temps scolaire représentent un budget d'environ 150 000 €. Cela correspond aux spectacles de fin d'année, aux livres de prix qui sont distribués aux enfants, à la prévention bucco-dentaire et surtout aux transports, puisque les navettes qui permettent aux enfants d'être accompagnés à la piscine et au judo, dans le sport scolaire et périscolaire, nous coûtent 112 000 €. La restauration scolaire est bien entendu le poste le plus important, puisque c'est 1,158 M€.

Ensuite, nous nous attachons à garder des classes environnement pour les enfants du CM1, avec un budget d'un peu plus de 150 000 € qui est stable par rapport à l'année dernière, et des séjours à Houlgate pour les enfants du CE1, pour un coût d'environ 23 000 €, puisque ce sont surtout les sorties sur place qui seront taxées. Un autre poste concerne les dépenses de loyer de l'école Jerphanion, car elle est en BEA. Nous devons payer un loyer pour utiliser les locaux.

A ce coût purement scolaire, s'ajoute aussi maintenant le périscolaire, puisqu'avec la réforme des rythmes scolaires, nous avons eu un budget à consacrer pour les vendredis après-midi de 130 000 € et, pour les centres de loisirs pour les mercredis et les périodes de vacances, de 235 000 €. Les recettes compensent en partie ce coût.

Nous attendons 2,365 M€ de recettes : la restauration scolaire (1,2 M€), les études et garderie maternelle (444 000 €). Les centres de loisirs font à peu près la même chose : 484 000 €.

Enfin, j'ai un budget assez important qui concerne les travaux sur les écoles : d'une part, une enveloppe de 94 000 € pour les travaux d'adaptabilité vers le handicap sur l'école Marsault, puisque cette année nous faisons cette école. D'autre part, un coût de travaux global de 780 000 € qui correspond aux entretiens des écoles. En particulier, on refait un certain nombre de sols de classe cette année. De plus, et c'est un budget nouveau cette année, la mise en sécurité conformément à la prescription de l'État pour la sécurité des écoles vis-à-vis du risque attentat. Ce coût est assez important puisqu'on dépasse 450 000 € en prévisionnel, pour pouvoir mettre des clôtures, des films occultants et des sonneries qui permettront l'alerte.

M. le Maire

Merci, Anne.

Ghislain De Boutray.

M. De Boutray

Bonsoir, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter le budget solidarité ville, qui est une partie du budget solidarité. Pour mémoire, le budget de solidarité provient principalement de la subvention au CCAS que vous allez approuver tout à l'heure. Malgré tout, le budget ville solidarité est principalement dominé par le fonctionnement de l'espace insertion qui, pour mémoire, a un budget de fonctionnement de 321 000 € par an, dont 70 % sont financés par le département, et les 30 autres sont financés à moitié par la Ville de Bois-Colombes et la Ville de La Garenne-Colombes, ce qui représente pour la Ville de La Garenne-Colombes un budget de l'ordre de 45 000 €. C'est une grosse partie du budget sur l'espace insertion.

L'autre partie budgétaire concerne plus des petites missions qui sont notamment l'École de la 2ème Chance pour un montant de 3 600 €, la distribution d'un courrier pour le plan canicule, parce qu'avant l'été, quand il commence à faire chaud, on prévient tous les Garennois pour savoir si oui ou non ils veulent avoir un suivi particulier en cas de canicule. Nous avons lancé récemment des ateliers de prévention des chutes, dont la première session a eu lieu ce matin au foyer Bohn-Cantin. Cela a été un véritable succès, avec une quinzaine de participants. Ensuite, une petite subvention à l'association d'aide aux victimes d'infraction pénale pour un montant de 200 €. Voilà le budget solidarité ville.

Il n'y a donc pas de recettes. Ce sont principalement des dépenses.

M. le Maire

Merci.

Isabelle Juvin-Marleix.

Mme Juvin-Marleix

Merci, Monsieur le Maire.

Le budget que je vous présente me semble aussi pertinent et bien maîtrisé que celui de mes collègues, sans prétention aucune naturellement, parce que les dépenses nouvelles sont celles qui sont liées au budget d'investissement, à savoir essentiellement des études de faisabilité pour le projet cinéma, pour le projet anciennes écuries, pour le projet rue de la Ferme. Ce sont essentiellement les dépenses nouvelles. Le budget de fonctionnement est inférieur au BP 2016 : d'1,3 M€, on passe à 1,26 M€ environ, avec néanmoins la même offre culturelle aussi riche, voire plus peut-être – vous me direz l'année prochaine – que celle de cette année. Également, pour être très précise et exhaustive, une augmentation de 20 000 € de la subvention du conservatoire, augmentation liée à des dépenses nécessaires qui ont trait à l'augmentation du point d'indice, donc une augmentation qui est du ressort de la convention collective, et une augmentation du nombre de cours. Voilà pour le budget culture.

M. le Maire

Merci.

Jean-François Dransart.

M. Dransart

Je ne serai pas aussi synthétique que ma chère collègue, puisque je vais vous parler de voirie. On va parler des dépenses de fonctionnement. Pour la partie entretien, on a une grosse différence par rapport à l'année précédente, puisqu'on va être à 620 000 € environ, contre 1,1 M€ l'année précédente. Les différences sont dues essentiellement à une réduction des petits travaux de voirie pour 40 000 €, mais surtout aux nouveaux contrats qui ont été passés, notamment le renouvellement du marché de l'éclairage public qui nous a permis de faire une économie substantielle. Il n'y a pas encore tous les éléments pour la délégation de service du parking de la Liberté, puisqu'il n'y a que 50 000 € inscrits, contre 290 000 l'année dernière. Voilà les explications concernant les dépenses d'entretien qui sont, de toute façon, tous les contrats que nous exerçons et que nous voyons régulièrement en Commission des Marchés. Je peux les citer : BFS*, Ebra*, Eiffage, Transdev, Astens*, Auto'cité, Sequantic, PayByPhone.

Concernant les recettes, on va être sur un montant d'1,15 M€. On va être à l'inverse beaucoup plus important que les années précédentes, puisqu'on était plutôt alentours de 500 000, la différence étant liée au poste redevance, qui passe de 97 000 à 650 000 €. C'est simplement une opération comptable, puisque tous les concessionnaires et les recettes d'occupation n'étaient pas intégrés dans le budget voirie ; maintenant ils sont rattachés à ce budget, ce qui va permettre d'avoir une meilleure lisibilité. Il n'y a pas d'amélioration en tant que tel. Ce qui va changer, ce sont plutôt les droits d'occupation pour les déménagements terrain chantier qui sont en augmentation régulière ces dernières années.

Ensuite, il y a un budget annexe depuis l'année dernière sur l'exploitation des parkings publics avec des dépenses de fonctionnement qui s'établissent à 165 000 €, soit 20 000 € de plus que l'année passée. La raison est qu'il y a un nouveau contrat de location. Les dépenses d'investissement sont de 60 000 €, tandis que les recettes sont à 226 000 €, liées à l'augmentation des abonnements et locations de particuliers, grâce au nouveau contrat de location dont je parlais tout à l'heure.

Ensuite, sur la partie investissements en dépenses, on va avoir un gros poste. On était à 3 M€ l'année passée, on va passer à 7,5 M€. C'est lié à la mise en place des projets dont nous avons déjà parlé précédemment : la maîtrise d'œuvre de la place de la Liberté, la vidéoprotection, la place de la Gare, l'avenue Colombier Bernard qui devrait probablement être municipalisée, l'avenue Foch pour la réalisation de la partie supplémentaire, la place Rhin et Danube et la rue Gustave Rey en étude et en exécution. Les grands travaux de voirie, vous les connaissez. C'est ce qui est rapproché aux études, ce qui représente un montant de 3,5 M€, contrairement à 1,4 M€ l'année précédente : les travaux de la place de la Gare, l'avenue Colombier Bernard, l'avenue Foch, la place de la Liberté, la

vidéoprotection, l'éclairage public sur lequel on va faire un effort important, le stationnement avec la mise en place des modules communicants qui vont nous être particulièrement utiles pour la nouvelle loi qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier, la subvention SNCF pour les travaux de l'aménagement de la gare des Vallées, qui sont quasiment terminés d'ailleurs, gare qui va bientôt rentrer en exploitation avec les ascenseurs.

Enfin, le mobilier urbain s'élève à 115 000 €. Il n'y a pas de remarques particulières sur ce point, si ce n'est que l'on va avoir un peu de dépenses supplémentaires liées au fait que l'on a des rénovations de rues et de places. Voilà pour la partie voirie.

Je vais présenter, en l'absence de Mme Legendre, la partie espaces verts. Le budget fonctionnement en dépenses est identique à l'année passée. Il y a une optimisation de certains marchés qui vont nous permettre de dégager des économies et qui vont être équilibrés par de nouvelles dépenses, notamment nos engagements sur le « zéro phyto », et le nouveau marché d'élagage et souchage dont nous avons parlé lors d'un précédent Conseil municipal.

Dans la partie dépenses d'investissement, le budget est un peu inférieur à celui de l'année passée, d'environ 150 000 €. Quelque chose est important concernant les travaux sur les cimetières qui sont prévus, de l'ordre de 330 000 €. C'est un budget important cette année. On a l'aménagement du square Guy Moquet. Je regarde dans les dépenses les plus importantes : les aires de jeu, 47 000 €, et le fameux poste de biodiversité dont on parlait avec le « zéro phyto » pour 22 000 €. Voilà pour ce qui concerne les espaces verts.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dransart.

Je passe la parole à Laurent Zacaropoulos.

M. Zacaropoulos

Bonsoir, mes chers collègues.

En ce qui concerne le budget prévisionnel 2017 pour le logement ville, le budget est quasiment stable par rapport à l'année dernière. Nous avons en dépenses de fonctionnement un budget de 227 000 €, qui comprend notamment les charges de copropriété pour environ 80 000 €, une provision de 50 000 € pour tout ce qui est entretien courant dans les appartements, les petites réparations, et 71 000 € pour les charges locatives et le loyer pour l'espace insertion, le Colombus.

En recettes de fonctionnement, nous avons un budget de 513 000 € qui vient notamment des revenus des loyers et des charges locatives pour environ 435 000 €, les revenus des baux commerciaux pour 16 000 € et le remboursement de charges liées à des logements de fonction de directeur d'école notamment pour 50 000 €. Grande nouveauté, la spécificité est la sortie du budget des revenus liés au parc locatif des parkings, qui sont transférés sur un budget annexe spécifique.

En section d'investissement, on a en dépense 50 000 € qui sont principalement des provisions pour les remises en état de certains logements, sur le 40 Aigle et le 15 Voltaire.

M. le Maire

Merci.

Xavier Pinta.

M. Pinta

Mes chers collègues, bonsoir.

En ce qui concerne l'hygiène et la sécurité, on a un budget de fonctionnement et un budget d'investissement. En ce qui concerne le fonctionnement, un budget de 39 700 €, alors que l'année dernière, il était à 36 800. Cet écart est dû à quelques économies sur certains postes, mais surtout deux gros postes qui nous coûtent très cher : la chasse aux animaux errants et leur mise en fourrière qui nous coûtent 19 800 €, et la fauconnerie qui nous coûte 8 600 € pour faire déguerpir les pigeons et autres oiseaux. En ce qui concerne la sécurité, on a un petit budget de 800 € pour un bureau de contrôle lors des manifestations exceptionnelles. Cela fait un budget de 40 500 €, alors que l'an passé, il était à 37 800 €.

En ce qui concerne l'investissement, pas grand-chose, du petit matériel, des travaux que l'on doit avancer pour le compte de tiers de 29 000 €, qui nous sont remboursés une fois que les travaux sont faits. Les défibrillateurs, on va mettre un budget de 10 000 €. Voilà en ce qui concerne notre budget.

M. le Maire

Merci.

Caroline Bordet.

Mme Bordet

Concernant la petite enfance, on a un budget bien maîtrisé également. On a des dépenses prévues pour 2017 de 703 350 € contre 729 000 € l'année dernière, qui sont maîtrisées. Cela inclut les DSP, les dépenses liées à Voltaire et à Sémard. Dans ces dépenses, on a un contrat de fourniture de denrées pour les repas des crèches à 125 000 €, un peu en baisse par rapport à l'année dernière, non pas que l'on nourrisse moins les enfants, mais parce qu'on a optimisé la façon de faire. Des fournitures de matériel pédagogique pour 48 200 € contre 52 000 € l'année dernière, fourniture de petits équipements pour 27 000 €, la même chose qu'en 2016. Au niveau des analyses, on est également comme l'année dernière, avec un petit montant de l'ordre de 3 800 €. Produits de traitement, 5 700 €, contre 4 330 €, soit une légère augmentation toujours due à une ventilation de liniment. Je ne vais pas rentrer dans les détails.

Au niveau des spectacles et jouets de Noël, on est à 19 000 € contre un peu moins de 22 000 € l'année dernière. On a pu mutualiser des spectacles sur un certain nombre d'équipements, ce qui explique cette légère baisse. On a toujours une subvention à la crèche Lechaim, la même que les années précédentes. On a 6 enfants garennois qui sont dans cette crèche et pour lesquels on a une subvention de 1 000 €.

On a des recettes en légère augmentation : 4,2 M€ 4 M€ l'année dernière. La participation des familles est, cette année, prévue à 1,8 M€ contre 1,76 M€ l'année dernière. La participation de la CAF sera à 1,8 M€ contre 1,6 M€ l'année dernière, la participation du département à 491 000 € contre 482 000 €.

Concernant les dépenses d'investissement, on a du matériel pédagogique pour 5 700 € contre 2 500 € l'année dernière, parce que certaines dépenses sont prévues à ce niveau.

S'agissant des redevances que l'on touche au niveau des DSP, on a une participation au coût de service, une dépense au niveau de la DSP Voltaire pour 200 000 € et une redevance de l'ordre de 72 000 €, ce qui ramène le coût de la place en crèche à 4 290 € par place et par an à Voltaire. À Sémard, au niveau de la DSP, on a une participation de l'ordre de 277 000 € pour une redevance à 102 000 €, qui ramène la place en crèche à Sémard à 3 891 € par an, cela étant à rapporter au coût au berceau en régie directe d'un peu plus de 5 000 €.

Concernant l'investissement petite enfance, les travaux, on a 317 840 € cette année qui se partagent entre un programme d'accessibilité, puisqu'on met en accessibilité les crèches Bonnin et Verdun pour un peu plus de 30 000 €, une mutualisation des buanderies de l'ordre de 150 000 €, une enveloppe pour les travaux et sécurité de l'ordre de 132 000 €, et des provisions pour réparations diverses de l'ordre de 5 000 €.

M. le Maire

Merci, Caroline.

Stéphanie Paillard.

Mme Paillard

Bonsoir, mes chers collègues.

En ce qui concerne l'urbanisme, s'agissant du budget fonctionnement, les dépenses sont estimées à 399 000 €, soit une augmentation de 35 % qui s'explique essentiellement par l'acquisition du local qui appartenait à la Caisse primaire d'Assurance Maladie, pour lequel nous avons versé une commission d'agence d'un montant de 125 000 €. Pour votre bonne information, l'acquisition a été signée lundi.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles se composent comme chaque année de la taxe additionnelle au droit de mutation pour un montant identique à celui de l'an dernier, égal à 1,8 M€.

S'agissant du budget investissement, les dépenses augmentent de 66 % pour atteindre environ 10,4 M€, parce que nous allons acquérir 3 parcelles destinées à des équipements publics, dont nous avons déjà discuté lors des différents conseils : l'extension de l'école Renan, la parcelle autour du Mastaba dont nous avons délibéré lors du dernier Conseil, et le fameux cinéma ou un projet plus complexe au niveau du terrain que l'on vient d'acquérir auprès de la CPAM.

Enfin, les recettes d'investissement baissent de 7 M€ à 3,3 M€, parce qu'on a une disparition du versement pour dépassement du plafond légal de densité, et également parce qu'on a retiré la vente liée au terrain rue de l'Arrivée en raison d'un recours qui rend « incertain » le prix de cession.

M. le Maire

Merci.

Nous passons enfin la parole à Yves Perrée, qui va aborder beaucoup de sujets intéressants.

M. Perrée

On va commencer par le service réception restauration logistique. Ce service s'occupe des cantines scolaires, achat et logistique, restaurant du personnel, entretien des bâtiments et équipements, vêtements de travail, fourniture de bureau, etc., pour 756 665 €. Investissement : un transpalette électrique pour 7 500 €, un batteur électrique et un renouvellement de vaisselle pour 5 477 €. Cela fait un investissement total de 14 177 €.

Je passe aux relations internationales. En dépenses de fonctionnement, des accueils pour la francophonie, des accueils d'échange linguistique, échanges associatifs, déplacements de comités de jumelage, déplacements d'élus, transport, visites, etc., pour 67 850 €. Des recettes pour des voyages linguistiques, la participation des usagers pour 7 800 €. Il n'y a pas d'investissement dans ce domaine.

Le CTM (centre technique municipal) : en fonctionnement, 293 675 € qui comprennent l'atelier, le garage, la reprographie et les achats. En investissement, 176 000 € pour l'atelier, aménagement et outillage, événementiel, garage et véhicules. Comme vous le savez, deux véhicules Zoé, un véhicule Boxer, des scooters pour la PM. Synthèse du budget d'investissement : 176 000 €.

Le budget état civil, affaires générales, accueil centralisé : 39 700 €. Pour les services état civil, élections, affaires générales, fonctionnement, accueil centralisé de l'Hôtel de Ville pour 4 500 €, transport, affaires générales, état-civil pour 3 500 et 5 000 €, la gestion des élections, la permanence des avocats à l'Hôtel de Ville pour 7 500 €. Etat-civil, élections, affaires générales en recettes : accueil centralisé de l'Hôtel de Ville pour 1 300 €, affaires générales, état-civil pour la dotation des titres sécurisés, 10 060 €, gestion des élections 20 000 €. En dotation, observatoire de la population, 6 350 €. Etat-civil, élections, affaires générales, investissement, aucun investissement cette année.

Concernant le fonctionnement du budget des fluides, on note une augmentation de 3 % qui s'explique notamment par le fait que les factures de fluides d'Houlgate ont été intégrées au budget fluides, alors qu'auparavant, elles étaient prises en compte par le budget culture.

D'autre part, en septembre 2017, prendra fin le marché qui avait débuté il y a 15 ans avec la société Cofely, qui comprend actuellement la fourniture du gaz, la maintenance, la garantie totale, etc. Il sera remplacé par un marché de maintenance qui comportera les équipements de chauffage, ventilation, climatisation de nos bâtiments communaux, une partie de ces prestations étant pour l'instant imputées sur le budget du bâtiment et de l'hygiène. La fourniture du gaz sera assurée *via* le groupement de commandes gaz du SIGEIF. Concernant l'investissement du budget des fluides, on note une diminution de 4 % qui s'explique par ce nouveau marché de chauffage.

Concernant le fonctionnement des bâtiments, on note une diminution de 10,76 € qui s'explique par le transfert vers le budget fluides de l'entretien des équipements de climatisation, ventilation, etc., et la diminution de la provision budgétaire accordée aux réparations. Concernant l'investissement du bâtiment, sur les bâtiments administratifs, les dépenses sont de 941 644 €. Ces dépenses correspondent à la mise en place du programme d'accessibilité, la réhabilitation du restaurant du personnel communal, la fin des travaux du CSU. Sont également compris dans ces dépenses les travaux et la sécurité, ainsi que les différentes provisions et frais d'étude.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Les différents budgets ont été présentés par les uns et les autres, et je vous en remercie. Avez-vous des questions, des remarques ? Ensuite, nous passerons au vote.

Monsieur Champion, je vous en prie.

M. Champion

La Commission des Finances a eu lieu suffisamment à temps. J'ai quand même envoyé quelques questions à l'avance pour que l'on puisse échanger pendant le Conseil municipal de manière plus constructive que les autres fois où je vous posais la question pendant le Conseil et vous aviez du mal à répondre.

Les premières listes, c'est d'essayer d'évaluer la partie fonctionnement. Les charges à caractère général sont effectivement bien maîtrisées. J'aurais voulu savoir si la diminution des consommations avait compensé l'augmentation du coût des différentes matières premières auxquelles on peut s'attendre, ou si l'ensemble des choses était assez constant. Je vous ai envoyé une liste de demandes. Je n'attends pas que vous me le donniez aujourd'hui, mais ce serait intéressant.

Ensuite, sur la partie charges de personnel et frais assimilés, je vous ai fait une petite remarque sur les chiffres, qui sont identiques à l'euro près pour pratiquement toutes les lignes. Cela me paraît quand même curieux. C'est un peu embêtant. Dans le budget, dans tout le chapitre 12, tous les chiffres sont identiques à l'euro près, entre l'année N-1 et l'année N.

J'avais une question sur ce sujet. Dans le DOB, on avait vu une répartition des catégories de personnels qui était relativement atypique, avec une très forte présence des catégories C, au-delà de la moyenne de la catégorie, même pour les communes de même taille. Je vous ai envoyé d'ailleurs une référence de la Cour régionale des comptes qui a fait la même remarque à la commune de Bois-Colombes qui me paraît relativement similaire à la nôtre. Je voulais savoir si vous aviez un plan pour revenir dans la moyenne et quel serait l'impact sur le budget.

Dans le document, vous annonciez que, grâce à une recherche active d'optimisation de l'organisation administrative, vous aviez maintenu le budget. Je voulais savoir si vous pouviez nous citer quelques exemples concrets de cette optimisation d'organisation administrative.

M. le Maire

Monsieur Ballin ?

M. Ballin

La question a été envoyée il y a 2 jours, donc un peu tardivement pour que l'on puisse vous répondre, mais je crois que Matthieu est déjà en train de regarder et va vous répondre incessamment sous peu. Sur la partie RH, je vais peut-être laisser la main.

Mme Raimbault

Sur la partie RH, je vais essayer de vous répondre. Concernant le budget primitif, effectivement, s'agissant des chiffres que vous avez, je pense que vous aurez plus de précisions au prochain compte administratif où les chiffres seront remis à jour et précisés.

Concernant les écarts que vous nous avez soulignés en fonction de la collectivité, ce sont des chiffres qui reprennent la moyenne nationale. La moyenne nationale englobant de grosses collectivités, le département et la région, elle ne reflète pas forcément le même effectif que nous avons dans notre collectivité, puisque les strates sont, pour notre commune, entre 20 000 et 50 000 habitants. Cela explique cette différence. On ne peut pas se positionner au niveau de cette moyenne, puisque les effectifs de ces communes sont nettement plus importants, ce qui fait qu'elles ont plus de catégories A et B que nous.

Concernant le management, la question ne se pose pas pour nous dans la mesure où, même si l'on a beaucoup de catégories C, la qualité du management n'est pas remise en cause du fait que ce soit un agent de catégorie A ou C, car nous avons des équipes de proximité, notamment des chefs d'équipe dans les écoles. Cela se passe très bien et ils sont catégories C+.

Vous avez posé une question sur le fait que nous avons plus de femmes que d'hommes. Vous l'avez comparé à la moyenne nationale. Je vais rebondir là-dessus de la même façon que pour la première question, c'est-à-dire que l'on ne peut pas faire une distinction au niveau des grosses collectivités, puisque c'est la moyenne nationale, le département, la région, toutes les collectivités confondues. Nous sommes une collectivité de 30 000 habitants environ. Nous avons la chance d'avoir beaucoup de crèches et d'écoles, donc forcément, nous avons un effectif féminin nettement plus important, ce qui ne veut pas dire que nous ne voulons pas recruter des hommes. Nous ne sommes pas en situation de discrimination.

J'espère que je vous ai répondu.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions, Monsieur Campion ?

M. Campion

La réponse pour le ratio homme/femme me paraît effectivement justifiée. Pour le reste, je vous avais envoyé Bois-Colombes qui me paraissait de la bonne taille. L'analyse de la Cour régionale des comptes disait que ce serait bien qu'ils repassent en dessous des 80 % de catégories C. Statistiquement, il y a beaucoup plus de communes que de départements et de régions, donc la moyenne des communes est forcément proche des nôtres.

M. le Maire

Comme vous a dit Mme Raimbault, il y a aussi le fait que les emplois de catégorie A, B et C... Le jugement de la mission au travail n'est parfois pas déterminé par le fait que vous êtes B ou C. On a eu et on a des agents de catégorie C qui ont des rôles importants également. Tout cela est à prendre en compte.

D'autres questions ?

Levez le bras. Je ne peux pas deviner par télépathie que vous voulez prendre la parole, Monsieur Duclos.

M. Duclos

Mes remarques portent essentiellement sur les investissements. Je voulais revenir d'abord sur la méthode de présentation des investissements et regretter toujours l'absence d'un plan pluriannuel d'investissement. Ce n'est pas quelque chose de compliqué, c'est une simple grille, mais l'important est qu'en fonction des colonnes, pour les différentes années, on ait des lignes qui soient fixes. Je prends un exemple simple : l'acquisition des bâtiments de la CPAM. Je viens d'apprendre que cela a été conclu il y a quelques jours. On ne sait pas si cela apparaît dans les investissements bâtiments, dans les investissements projet cinéma, etc. Ma première remarque porte sur la méthode. Je pense que l'on gagnerait, pour clarifier le débat, à ce que la méthode soit plus rigoureuse.

Ma deuxième remarque, j'ai bien noté une ligne créditée de 100 000 € sur l'amélioration énergétique des bâtiments de la ville. Je souhaite que ce soit la première étape d'une démarche que nous attendons.

Troisième remarque, concernant les nouveaux équipements, sur la vidéoprotection, je ne comprends pas bien. Je croyais que le CSU était déjà quasiment achevé, que l'essentiel des travaux était engagé. À côté de la finalisation des CSU, j'avais en mémoire l'équipement de 45 caméras. Partant de là, je suis surpris du chiffre d'1,8 M€ sur la vidéoprotection.

Sur le cinéma, je ne fais que répéter ma position que j'ai exprimée au débat d'orientations budgétaires. Il faudrait faire un essai, en particulier en utilisant la salle de la médiathèque, sans avoir à recourir à un investissement *a priori* de 2,65M€, sauf si c'est l'acquisition du terrain de la CPAM pour lequel nous sommes d'accord.

J'avais une dernière remarque, puisqu'on a parlé d'une grande stabilité, pas dans les investissements, mais en tout cas sur les dernières lignes, moyens informatiques et investissements récurrents, on est en 2017 à 1,9 M€, ce qui représente 60 % de plus que l'année dernière. Globalement, y a-t-il une raison globale ou est-ce l'effet de dépenses variées qui augmentent ?

M. le Maire

Monsieur Ballin, vous voulez répondre à quelques questions et je répondrai peut-être aux autres ?

M. Ballin

Sur la partie rigueur, on a évoqué le sujet des PPI lors de la commission. Malheureusement, aucun représentant n'est venu. Il ne faut pas confondre le plan pluriannuel d'investissement, qui est une vision analytique éclatée sur plusieurs années et qui reprend l'ensemble d'un projet, avec la méthodologie budgétaire où chaque chapitre est bien imputé. Vous dites que ce n'est pas rigoureux, mais c'est bien imputé. Ce n'est pas parce qu'on parle de projet de cinéma que les imputations lors du budget ne sont pas correctes. S'il s'agit d'immobilisations, ce sera dans les immobilisations. S'il s'agit d'études, ce sera dans les études. C'est une présentation budgétaire aujourd'hui pour une lisibilité plus agréable pour tous, d'avoir un projet global mis en montant et qui sera présenté ultérieurement en PPI. C'est bien imputé et rigoureux sur le budget.

M. Duclos

Mon propos n'était pas de remettre en cause la rigueur du travail fait.

M. le Maire

Merci.

Je vous confirme – j'ai posé la question – que le PPI a bien été présenté en Commission des Finances. Cela pourra faire l'objet d'une discussion nouvelle, bien entendu. C'est par définition un sujet long terme.

Sur la vidéosurveillance, vous avez posé une question, le budget d'un million et demi. Je vous le confirme, c'est le solde des travaux du CSU qui vient d'être terminé. C'est essentiellement l'installation d'une vague nouvelle d'équipement de caméras et les logiciels qui vont avec, puisque les caméras, c'est un matériel, mais il y a la question des logiciels et la question du génie civil, qui est parfois très coûteux.

Avez-vous d'autres questions ?

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais plutôt intervenir dans le domaine des investissements. Au préalable, je voulais dire dans quelles conditions s'était tenue la Commission des Finances cette année. Elle s'est tenue en avance, le 16 mars. Paradoxalement,

c'est au cours de cette Commission des Finances que l'on a appris la date de Conseil municipal de ce soir. Je voudrais illustrer par ce propos que, sans avoir l'ordre du jour, on peut très bien nous alerter avant les fameux 5 jours de la date à laquelle se tient le Conseil municipal.

L'autre chose est que l'estimé nous a été fourni d'une manière globale lors de cette Commission des Finances. On voyait que la variation des autres années se resserrait et que l'on était maintenant dans un budget de fonctionnement un peu classique, qui se reconduit dans les mêmes eaux. J'ai constaté que le trésorier avait approuvé les montants 2016 début mars. J'ai découvert qu'à Puteaux, dans la même séance, ils présentaient le budget primitif et le compte administratif. Je pense que ce serait un bon exercice de le faire dans la même séance, puisque cela permettrait de tout mettre en ligne d'une année sur l'autre.

Concernant l'investissement, vous disiez que le PPI avait été présenté au cours de la Commission des Finances. Je suis désolé, ce n'est pas le cas. Ce que vous présentez, ce sont les projets qui vont s'étaler sur plusieurs années, mais ce n'est pas un PPI sur ce que l'on envisage de faire ou pas dans les 5 ou les 3 années qui viennent.

La deuxième chose est que mon inquiétude se renforce par le fait qu'il n'y a plus la Commission Urbanisme, donc il n'y a pas de lieu dans lequel on peut débattre de la destination d'un terrain ou d'une priorité d'investissement. C'est quelque chose qui a disparu de notre lieu de rencontres municipales. Cette inquiétude s'est renforcée par le fait que – on le verra un peu plus loin – la modification du PLU a été approuvée en février au niveau de la structure intercommunale, après un travail fait par le commissaire enquêteur et les remontées d'observation des Garennois sur le sujet. À aucun moment, ce n'est revenu en Commission municipale pour être présenté, débattu et enrichi des remarques des uns et des autres. Cela fait encore un point où cette modification du PLU a donc été approuvée dans une structure où il y avait 4 représentants garennois, par une majorité de participants des autres communes, sans qu'il n'y ait eu un apport du Conseil municipal. C'est quelque chose dont il faut que l'on réfléchisse à la manière de l'aborder.

Le dernier point sur le projet cinéma, on nous dit qu'il n'y a pas d'urgence, que l'on en est au stade de demander une étude. Oui, mais on a déjà acheté le terrain, on a déjà prévu d'investir un certain nombre de milliers d'euros dans l'histoire. À aucun moment, on n'en parle pour voir quels sont les besoins des Garennois et quelles sont les idées des uns et des autres sur ce sujet.

M. le Maire

Plusieurs choses. Qu'appellez-vous la structure intercommunale, Monsieur Conway ? Je ne comprends pas.

M. Conway

Le POLD.

M. le Maire

Le territoire.

Malheureusement, le PLU aujourd'hui n'est plus de compétence communale, donc je ne peux pas demander au Conseil municipal d'en discuter et d'en délibérer. Le gouvernement a décidé de créer cet échelon administratif supplémentaire et a défait les villes de leur pouvoir de réglementer le PLU. *Dura lex, sed lex*. Je suis le premier à le regretter. Je n'ai pas voté pour François Hollande et je ne voulais pas cela. Le gouvernement de Hollande a décidé qu'un POLD gérait le PLU. On ne discute ici que des éléments de compétences communales. C'est dommage, je suis d'accord, mais c'est ainsi.

Sur l'achat du terrain de la Caisse primaire d'Assurance Maladie, c'est un terrain auquel nous nous intéressons depuis maintenant de nombreuses années, puisque la procédure a été longue devant les juges. Vous connaissez cela très bien, Monsieur Conway. La procédure ayant été longue, nous sommes maintenant propriétaires du terrain. Nous allons enfin discuter de savoir ce que nous en faisons. Il y a un projet de faire un cinéma. Il y a des besoins autres. Je pense au conservatoire de musique, à d'autres associations. Nous avons maintenant une emprise foncière qui est grande. Nous devons avoir un débat entre nous, entre l'utilisation des trois emprises foncières qui sont désormais contiguës et communales. Il y a une réflexion à avoir.

Troisième point sur le PPI, je n'arrête pas d'interroger les gens qui m'entourent. Je n'étais pas à la Commission des Finances, mais on me dit qu'à la Commission des Finances, ont été évoqués les projets que la Ville entend engager dans les années à venir en investissement, ce qui correspond à un programme pluriannuel d'investissement. Je ne vois pas bien la différence. Le PPI, c'est l'accumulation, la présentation globale et coordonnée des projets de la Ville. C'est bien cela qui vous a été présenté. En tout cas, c'est ce que tout le monde me dit. Je pense que cela a dû être fait, sinon je ne sais plus qui croire. D'ailleurs, nous en avons parlé dans le DOB accessoirement ici.

Monsieur Dagrás, je vous en prie.

M. Dagrás

Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voudrais poser une question à Monsieur Conway. Quand est-il d'accord sur un projet ? Que pense-t-il aujourd'hui de la médiathèque ? La médiathèque est quelque chose qu'il a combattu. À un moment, je me demande toujours quand un projet peut porter grâce aux yeux de M. Conway, et surtout, de se l'approprier. Que pensez-vous de la médiathèque ?

M. le Maire

Monsieur Conway, je vous en prie, vous pouvez répondre.

M. Conway

Monsieur le Maire, par rapport au PLU, vous dites que ce n'est pas de la compétence communale. Effectivement, il n'y a pas de souci là-dessus. En revanche, au moment du débat sur le PLU, et vous avez cette séance au niveau de la structure du POLD, pourquoi n'y a-t-il pas

un apport des Garennois, comme c'est fait au niveau du commissaire enquêteur, un apport du Conseil municipal en tant que Conseil municipal ? Il n'y a pas de lien entre le fait de ne pas voter et de ne plus donner l'occasion d'enrichir la réflexion. C'était ma réflexion.

La deuxième chose, par rapport au terrain, vous le dites aujourd'hui. Vous dites que cela peut être un cinéma ou le conservatoire. Cette discussion, vous l'avez dans quelle structure ? C'est le deuxième point.

Le troisième, sur le PPI, quand il y a un engagement budgétaire qui concerne plusieurs années, cette démarche telle que vous la décrivez, c'est pour faciliter la gestion budgétaire sur plusieurs années, mais ce n'est pas similaire au fait d'avoir une réflexion sur plusieurs années, sur les investissements prioritaires que l'on pourrait mettre en place ou pas. C'est une démarche qui est prébudgétaire.

Par rapport à la médiathèque, je ne vais pas répondre parce que je vous ai déjà répondu 10 fois. Je vais vous donner simplement une information, parce que vous n'y étiez pas au Conseil, donc vous pouvez dire cela. Il se trouve que non, je n'ai pas combattu la médiathèque. C'est tout.

M. le Maire

Merci. Vous avez raison, Monsieur Conway, M. Dagrass n'était pas au Conseil municipal, mais je pense qu'il lisait le *Parisien* et se souvient probablement de cette merveilleuse photographie où vous manifestez avec les opposants à la médiathèque. Il y a prescription, je suis d'accord avec vous.

M. Conway

Vous êtes d'accord que cette phrase, vous l'avez dite des dizaines de fois. Des dizaines de fois, je vous ai expliqué de quoi il s'agissait. Il s'agissait non pas de la médiathèque, mais du non-respect d'une décision de justice par le Maire dans ce contexte.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway. Je ne répète pas une dizaine de fois, je répète à hauteur du nombre de fois où vous nous expliquez que vous n'étiez pour rien dans les recours contre la médiathèque. Ce n'est pas grave, c'est passé, elle est construite, tout le monde est content et vous aussi. J'en suis ravi. Je crois à la rédemption, même en politique.

Sur le PPI, vous jouez avec les mots. De quoi s'agit-il ? Il s'agit simplement de savoir si l'on a des projets pour l'avenir, si on sait les projeter dans l'avenir et si on sait globalement leur niveau d'investissement futur, c'est-à-dire si on est capable de les porter. Effectivement, on n'en est pas au programme. Si l'on fait une école, on n'est pas au programme de savoir si elle a 2, 3, 4, 5 ou 6 classes. On sait qu'on veut une école entre 7 et 9 classes, on ne sait pas s'il faudra tel ou tel niveau de détail dans tel ou tel équipement collectif. Ce qui est important pour nous, c'est d'avoir en inscription un certain nombre de masses budgétaires. C'est cela, notre PPI et ce qui vous a été présenté. C'est de savoir si l'on va refaire une, 2, 3 ou 4 rues. C'est de savoir quelles sont nos possibilités financières, comme cela, nous nous projetons dans l'avenir. Ce travail, nous le faisons.

J'entends bien que vous êtes sur un disque microsillon bloqué. Vous dites qu'il n'y a pas de PPI. Pardon, mais il y en a un. Je comprends pourquoi vous le dites, puisque cela a été l'un de vos chevaux de bataille, et je veux bien le reconnaître ici, de dire qu'il faut un PPI. Maintenant, nous en avons un, donc il faut que vous trouviez un autre cheval de bataille. Il y a un PPI, il vous a été présenté. On peut être d'accord ou pas avec lui, mais c'est ainsi.

Troisième point, sur le terrain que nous avons acquis enfin à la Caisse primaire d'Assurance Maladie, pardonnez-moi, mais vous êtes assez extraordinaire. Si j'arrive ici en vous disant que l'on achète un terrain pour faire un cinéma de 2 salles, plus 100 m² de salle de réunion, vous allez dire que tout est décidé. J'arrive en disant que l'on pourrait réfléchir à un cinéma, mais il y a peut-être aussi la question des associations et du conservatoire, vous dites : on achète un terrain sans savoir ce que l'on veut.

M. Conway

Je n'ai pas dit cela.

M. le Maire

Nous sommes des gens pragmatiques. Nous considérons qu'un terrain s'est vendu ; il jouxte 2 autres terrains municipaux en plein centre-ville, dans une zone où les 2 dits terrains municipaux actuels sont couverts par des bâtiments d'un intérêt architectural moyen et surtout d'un intérêt fonctionnel très moyen. Il ne paraît donc pas absurde de se saisir de cette occasion foncière qui ne se représentera pas deux fois. C'est comme le terrain qui se libère à côté de l'école Renan que nous allons acquérir. Aujourd'hui, pour être très franc, je ne sais pas ce que l'on va faire sur ce terrain de l'école Renan, sauf que dans une ville très dense, quand un terrain se libère à côté d'une propriété municipale, je vous conseille, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de l'acquérir quand vous pouvez l'acquérir, parce que ce sont des occasions qui ne se renouvellent pas.

Le Mastaba, c'est pareil. C'est encore plus évident parce qu'il y avait un emplacement réservé au PLU. Le principe est le même : un terrain se libère à côté d'un terrain municipal, achetez-le. On sait la difficulté de nous équiper chaque fois que l'on veut grandir. Nous avons des petites parcelles à La Garenne, nous avons souvent des bâtiments qui sont d'ancienne facture. Je pense que c'est une erreur de ne pas acheter. Vous allez me dire : on achète, ce sont des sommes importantes, on ne sait pas encore ce que l'on va faire dessus. C'est vrai, je l'avoue, mais je l'assume, parce que ce que je fais, en vous proposant de faire cela, c'est préparer l'avenir.

Il y a plusieurs exemples dans le passé où mon prédécesseur, et peut-être moi aussi en étant Maire, même si je n'ai pas d'exemple à vous donner là, aurait probablement pu être plus attentif à la vente de terrains qui jouxtaient à l'époque des terrains municipaux. Un exemple me revient à l'esprit. Derrière la mairie, par ici, vous avez le supermarché, un petit hangar, un bâtiment de faible qualité. Je crois qu'il était à vendre il y a une trentaine d'années. Je pense que c'était une erreur, car à l'époque, il aurait fallu l'acheter. Cela jouxte le parc de la mairie. Si demain il faut refaire la mairie, si l'on veut y mettre un bâtiment public et si l'on s'aperçoit qu'il nous manque 500 m² au sol, on sera embêté. Quand le Dr Catrin a acheté l'usine De Carbon, en 1995 ou 1994, c'était sur l'actuel square Wangen. De Carbon vend,

que fait Catrin ? Il achète, alors même qu'il ne savait pas ce qu'on allait y faire, parce qu'il y avait le foyer des arts et loisirs à côté. Il a eu raison. L'urbanisme, c'est aussi connaître son territoire et savoir où il faut aller et prendre des positions, comme on dit dans les affaires.

J'ai beaucoup parlé. Nous pouvons passer au vote ?

M. Conway

Sur l'achat des terrains, notamment de l'ancienne Caisse primaire d'Assurance Maladie, nous n'avions pas d'objection sur l'achat du terrain, mais sur le fait de discuter... Quand vous parlez de décider de faire un square, je présume qu'il y a eu débat pour savoir si l'on faisait un square, si l'on faisait un bâtiment supplémentaire ou si l'on revoyait le foyer des arts et loisirs. C'est ce genre de partage. Au niveau de l'achat...

M. le Maire

Nous venons juste d'acheter le terrain il y a 2 jours, donc maintenant, nous allons pouvoir discuter. La signature a eu lieu quand, Madame Paillard ?

Mme Paillard

Lundi.

M. le Maire

Nous sommes vendredi, donc nous sommes propriétaires depuis 4 jours. Je vous suggère de nous donner 5 ou 6 jours pour lancer une réflexion. C'est le sujet. Je vous rassure, de la part du regretté Dr Catrin, je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu beaucoup de discussions quand le terrain a été acheté.

M. Hervo

On lui a même suggéré de faire un parking pour le foyer des arts et loisirs, mais il ne nous a pas écoutés.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Je vous propose de passer au vote. Il y a 8 votes, que nous allons prendre les uns derrière les autres. L'administration me sermonne si je me trompe dans l'ordre. Le premier vote est le budget primitif en section de fonctionnement et d'investissement, aux sommes qui vous ont été présentées, à 53 567 112 € en fonctionnement et 28 712 886 € en investissement.

Y a-t-il des oppositions ? 4. Abstention ? Pour ? 30. Je vous remercie.

Le deuxième vote, il s'agit de la fixation des 3 taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, TEOM). Tout cela ne bouge pas.

Y a-t-il des oppositions ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30. Je vous remercie. On ne bouge pas les impôts et vous votez contre. Vous auriez voulu qu'on les augmente peut-être ?

Le troisième point appelle un peu de travail de tout le monde. Il s'agit des subventions des associations. Pour des raisons évidentes, il ne faut pas que vous votiez pour les associations dans lesquelles vous avez un rôle quelconque. Je vous demande de lire attentivement et rapidement chacun, de pointer les associations dans lesquelles vous êtes, et je vais faire le tour. L'administration va noter, grâce à Madame qui note mot à mot tout ce que nous disons, qui ne participe pas à quel vote pour telle et telle association. Ainsi, nous passerons au vote.

Monsieur De Boutray, est-ce que vous participez à tout ?

M. De Boutray

Sauf CCAS et AEGC.

M. Hervo

Photoclub et APCG.

Mme Fommarty

Le Cercle des arts plastiques et le Tir sportif garennois.

M. Dubois

La Garenne Jeunesse et l'AEGC.

Mme Gaillabaud

L'AEGC.

M. Perrée

J'ai donné la liste.

M. le Maire

M. Perrée a donné la liste : le COS, l'APCG, CATM, Comité d'entente des associations patriotiques, la Croix-Rouge, le Souvenir Français, l'ENC quatrième section, le Cercle des arts plastiques, l'AEGC, les médaillés de la jeunesse et des sports.

M. Ballin pour tout.

Mme Juvin-Marleix vote pour tout.

M. Dransart

Médailleurs jeunesse et sport.

M. Zacaropoulos

Je vote pour tout.

M. Butet

CCAS, Foyer Esquimaux, Amis de la gendarmerie, Olympique garennois gymnastique et Clic Archipel.

M. Pinta

CCAS et Clic Archipel.

M. le Maire

Le CCAS est un établissement public. CCAS, vous pouvez voter. C'est le Clic Archipel.

Madame De Bellabre, tout va bien ? Mme Caullery n'est pas là. Mme Legendre n'est pas là, elle m'avait dit Cercle des arts plastiques.

M. Citerne n'est pas là.

Madame Michelet ?

Mme Michelet

Olympique garennois natation et Médailleurs jeunesse et sports.

Mme Gamblin

Cercle des arts plastiques.

M. le Maire

Mme Da Silva n'est pas là.

Madame Bordet ?

Mme Bordet

Scena Befana.

M. Robail

Pour tout.

M. le Maire

Monsieur Autain ? Madame Paillard ?

Mme Paillard

Pour tout.

M. Grenard

Pour tout.

M. Dagrás

Orphelins garennois.

M. Conway

Pour tout.

M. Champion

Pour tout.

M. Duclos

Pour tout.

M. le Maire

Mme Naturel ne m'avait rien dit.

Moi, je vous annonce Légion d'honneur, AEGC, Cercle d'escrime de la Garenne, Médailleurs jeunesse et sport, CCAS. Pas CCAS, c'est une erreur, c'est un établissement public.

M. Conway

Monsieur le Maire, je demande que l'on vote séparément pour le conservatoire, s'il vous plaît.

M. le Maire

Nous allons prendre la liste entière, sauf le conservatoire.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Pour le conservatoire de musique, y a-t-il des abstentions ? 4. Y a-t-il des oppositions ? Qui est pour ? Je vous remercie, c'est adopté.

Le point suivant – c'est très formel, mais c'est ainsi, je suis désolé –, la reprise anticipée des résultats.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie, unanimité.

Le budget annexe de la ZAC présenté excellemment par M. Hervo.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

Le budget annexe des parkings souterrains, qui est contre ?

Sur le budget primitif de la ZAC maintenant. Il faut que je vote le budget reprise anticipée. On n'a pas voté la reprise des résultats de la ZAC, si ?

La reprise des résultats du parking, y a-t-il des oppositions ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le BP budget annexe parkings souterrains de la ville au pluriel, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

M. Conway

Pour moi, il y a la reprise de la ZAC. Je n'ai pas...

M. le Maire

On me dit que je l'ai mise à voter.

M. Conway

Pour nous...

M. le Maire

J'ai dit reprise anticipée des résultats et je n'ai pas dit ZAC.

M. Conway

Pour le résultat 2016 et l'investissement inscrit au budget primitif 2017, nous nous abstenons sur ce vote.

M. le Maire

Sur le budget de la ZAC, vous avez voté pour. La ZAC, il y a 2 votes. Vous avez voté pour le budget, vous avez voté pour les deux, mais vous avez voté pour avec peut-être une erreur, et je veux bien accepter l'idée que je n'ai pas dit reprise anticipée du résultat de la ZAC, mais reprise anticipée. En revanche, quand j'ai dit budget annexe de la ZAC, vous avez voté pour.

2.2 - Gestion active de la dette

M. le Maire

Nous passons au point suivant, gestion active de la dette, Monsieur Ballin.

M. Ballin

Comme tous les ans, il faut faire un rapport qui nous présente la qualité ou la classification de la dette. Comme tous les ans, nous sommes toujours classés dans un indice en euro, nous n'avons pas de dette dans des devises étrangères, et dans la structure la plus simple, la structure A. Rien de particulier. Nous avons toujours une dette extrêmement simple et des produits financiers extrêmement sains.

(M. le Maire sort de séance.)

Je ne sais pas s'il y a des questions sur le sujet ou pas ?

M. Perrée

Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

2.3 - SAHLM IRP : garantie d'emprunt relative à l'acquisition de logements locatifs sociaux - 16-18 rue Jean Bonal

M. Perrée

On passe au point suivant, Laurent Zacaropoulos. Il s'agit de la garantie d'emprunt relative à l'acquisition de logements locatifs sociaux.

M. Zacaropoulos

Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt pour une opération d'acquisition effectuée fin 2016 par SAHLM IRP pour la résidence Sisley située au 16-18 rue Jean Bonal, auprès de l'opérateur EFIDIS qui en était propriétaire. C'est une résidence qui comporte 39 logements sociaux pour lesquels la Ville n'avait pas le droit de réservation. Cette opération de bailleur à bailleur garantit la pérennisation de ces logements dans le parc social.

SAHLM IRP demande à la Ville de se porter garant pour cette opération d'une valeur d'environ 6,3 M€, répartis en deux emprunts auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France : un premier emprunt de 3,8 M€ sur 30 ans à un TEG de 1,74 %, et un second emprunt de 2,5 M€ sur 30 ans à un TEG de 1,56 %. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, SAHLM IRP accorde à la Ville un droit de réservation de 20 % de ces logements, soit 8 logements sociaux, et s'engage à signer avec la Ville une charte d'engagement en matière de gestion et de sécurité. Je vous propose donc, mes chers collègues, d'accorder cette garantie d'emprunt à SAHLM IRP et d'autoriser M. le Maire à signer les cautions bancaires afférentes à ces deux crédits, et à signer la convention de réservation proposée par SAHLM IRP pour ces 8 logements, et enfin à signer avec SAHLM IRP la charte d'engagement en matière de gestion et de sécurité. Je vous remercie.

M. Perrée

Merci, Laurent.

Qui a des questions ? Monsieur Conway.

M. Conway

J'avais une question concernant l'opération qui porte sur 6 M€. En quoi consiste l'utilisation de ces 6 M€ dans le cadre d'une cession entre deux sociétés d'HLM ?

M. Zacaropoulos

Ils rachètent.

M. Conway

Ce sont des travaux ou une négociation du prix du mètre carré ?

M. Zacaropoulos

C'est une société HLM qui est propriétaire et qui revend à une autre société. C'est une revente d'un bien immobilier.

M. Conway

Cela me paraît un peu bizarre qu'une commune se prête caution sur une opération purement immobilière.

M. Zacaropoulos

Il y a un caractère social.

M. Conway

Bien sûr, il y a l'avantage des 8 logements, mais cela me paraît un peu détourner le principe du cautionnement.

(M. le Maire revient en séance.)

M. Zacaropoulos

On l'a déjà fait dans plusieurs opérations. Il y a le caractère social, les 8 logements et la signature de la charte.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Ressources humaines

2.4 - Personnel communal – Modification du tableau des emplois

M. le Maire

Le point suivant : modification du tableau des emplois. Monique.

Mme Raimbault

Il s'agit d'une régularisation suite à des avancements de grade au nombre de 34 dans les filières qui vous ont énoncées dans le rapport. Je vous demande d'adopter cette modification du tableau des emplois.

M. le Maire

Merci.

Des questions à Mme Raimbault ?

M. Conway

Madame Raimbault, pouvez-vous présenter la charte de sectorisation au public de sorte que l'on voie les modifications de ces deux cartes ?

M. le Maire

Vous êtes en avance, nous n'y sommes pas encore. Ce n'est pas grave.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

III - Pôle Services à la population

Affaires scolaires

3.1 - Sectorisation des écoles communales

M. le Maire

Le point suivant, la sectorisation, va vous être présenté par Mme Fommarty.

Mme Fommarty

Comme chaque année à l'automne, une fois la rentrée passée, on a le nombre exact d'enfants qui sont scolarisés dans les écoles et on commence à faire une projection sur ce qu'il va se passer l'année d'après, en sachant que les CM2 vont passer au collège, les grandes sections passeront en CP et les enfants non scolarisés de 2 ans passeront dans nos écoles. Au mois de novembre, une fois que ces chiffres

ont été faits, on s'est rendu compte que les chiffres montraient que l'école Marsault et l'école Jerphanion étaient assez saturées, alors qu'à l'opposé, l'école Voltaire, qui était chargée il y a quelques années, était maintenant plutôt en perte de vitesse.

Suite à cela, nous avons décidé, en accord avec l'Inspection de l'Éducation nationale, de réfléchir à une petite modification de la carte scolaire. Cette modification a l'air simple, mais cela prend beaucoup de temps parce qu'il faut que l'on identifie exactement les flots que l'on va changer, de manière à ce que le nombre d'enfants qui va ne pas aller à Marsault ou à Jerphanion mais à Voltaire permette de ne pas trop décharger les écoles et de ne pas surcharger l'autre. À chaque fois, on élimine les fratries. Pour un enfant qui est déjà scolarisé à Marsault, son petit frère ou sa petite sœur aura le droit d'aller à Marsault. On prend chaque adresse de La Garenne, on regarde s'il y a des enfants dedans et on fait des comptes et des simulations. Si je change tel flot, cela marche comment, si je change cela, cela donne quoi ?

C'est finalement assez long. On a abouti à notre nouvelle carte scolaire courant mars. Un peu proche du Conseil municipal, j'ai organisé une Commission d'Affaires scolaires pour l'exposer, mais je n'avais pas le temps matériel de l'exposer avant.

Vous avez la carte 2017. Le secteur maternel Marsault est en rose et le secteur maternel Voltaire en jaune. Ces 3 pâtés de maison, qui sont là en rose, passent maintenant sur Voltaire. Si on prend les cartes élémentaires, on a donc les 3 mêmes pâtés. C'est l'ancienne carte, avec Marsault qui a toujours ces trois pâtés de maison là-haut et Jerphanion qui a ces trois-là. Là aussi, on les attribue à Voltaire. Vous avez la nouvelle carte scolaire. Les 6 zones là-haut vont passer sur Voltaire, aussi bien pour l'élémentaire que pour la maternelle. Le secteur Jerphanion se retrouvera un peu réduit et le secteur Marsault d'autant.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser M. le Maire à modifier la carte scolaire, ainsi que je viens de vous l'exposer.

M. le Maire

Avez-vous des questions à Mme Fommarty ?

M. Campion

Une petite question. Vous envoyez vers Sagot Voltaire une partie des élèves, mais dans vos projections, on voit qu'en 2018, vous risquez d'avoir le phénomène inverse. Il y a 420 places et vous projetez – je sais que c'est compliqué, ce n'est pas une remarque négative – entre 400 et 447. Une partie de votre projection est au-delà de la capacité. Cela veut dire qu'en 2018, il faudra rebasculer.

Mme Fommarty

Non, parce que Voltaire a une réserve géographique de classes, ce que n'ont pas Marsault et Jerphanion. À Jerphanion, le contrat du BEA est 9 classes maximum ; on y est, elles sont chargées. Marsault a actuellement 15 classes et on pourrait ouvrir une seizième classe mais les salles seraient pleines, alors que Voltaire est une école qui, en surface, est assez grande. Actuellement, elle a 15 classes. Il y a quelques années, elle avait 19 classes et cela ne posait pas de problème. *Idem* pour la maternelle Voltaire : on a un équivalent de 13 classes, donc on peut remonter encore d'un nombre d'enfants suffisant. C'est prévu.

On aura toujours la possibilité de faire rebasculer vers Renan quelques classes, puisque Renan est une école qui a un nombre de salles large par rapport au nombre de classes actuellement utilisées, puisqu'ils sont à 15 et pourraient avoir une ou deux classes de plus.

M. le Maire

Pas d'autres questions ?

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie, unanimité.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture et Sports

4.1 - Convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de La Garenne-Colombes dans le cadre du dispositif « carte collégien multiservices » pour la période 2017/2021

M. le Maire

La carte collégien multiservices. Mme Caullery devait le présenter, mais c'est M. Dubois qui le présente.

M. Dubois

Il s'agit de renouveler la convention qui nous lie avec le Conseil départemental et permet aux collégiens de payer avec ce qui ne s'appelle plus le Pass 92, mais la carte collégien multiservices. La Ville doit proposer des associations au Conseil départemental. On vous demande d'approuver cette convention.

M. le Maire

Des questions particulières ? Pas de question. Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

4.2 - Programmation culturelle au théâtre de La Garenne : modifications du règlement général de fonctionnement

M. le Maire

La programmation culturelle du théâtre de la Garenne, Isabelle Juvin-Marleix.

Mme Juvin-Marleix

Le premier point est le règlement général du théâtre. Il y a quelques micro-ajustements qui ne valent peut-être pas la peine d'avoir un temps de parole très important.

M. le Maire

Très bien, je vous le coupe. Avez-vous des questions sur les modifications vraiment à la marge ?

M. Conway

N'oubliez pas qu'il y a un public qui n'a pas...

Mme Juvin-Marleix

Avec tout le respect que j'ai pour le public, je m'adresse d'abord aussi à vous.

M. Conway

En plus, c'est particulièrement court.

Mme Juvin-Marleix

Je vais prendre mon temps, Monsieur le Maire, merci. Un tarif de détaxe de 50 % du tarif plein pour les professionnels. On définit ce qu'est un enfant, le tarif abonné et les places en galerie, Monsieur Conway.

M. le Maire

Merci. L'enfant étant défini, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

4.3 - Approbation des tarifs des entrées au théâtre de La Garenne pour la saison culturelle 2017-2018

M. le Maire

Le point suivant : l'approbation des tarifs des entrées au théâtre de La Garenne.

Mme Juvin-Marleix

Vous avez eu la chance de recevoir en avant-première, avant la parution de la plaquette du théâtre, la liste de la programmation de l'année prochaine. Il vous appartient de voter les tarifs qui sont largement plus faibles que ceux pratiqués à Paris et dans la région parisienne.

M. le Maire

Pas de question ?

M. Duclos

J'étais à la Commission Culture. Il m'arrive parfois d'aller aux commissions. Je voulais faire l'écho d'une remarque que je partage par rapport à la programmation de la médiathèque. Il serait bon que l'on ait une programmation conjointe du théâtre et de la médiathèque, que ce soit présenté et voté en Conseil municipal.

Mme Juvin-Marleix

Vous voulez indiquer que ce serait l'instauration d'un tarif pour les spectacles qui se passent actuellement à la médiathèque, qui sont pour l'instant gratuits, exception faite du festival de jazz, j'allais dire de Jean-Pierre Hervo. Avec plaisir, nous allons étudier cette possibilité de tarification pour ces spectacles.

M. le Maire

Je vous en prie, Monsieur Champion.

M. Champion

Je n'avais pas pu aller à la commission, je m'en suis excusé. On a eu les chiffres, et effectivement, cela va dans le bon sens, en sachant que la subvention, même si elle reste globalement la même en valeur, donc 110 à 120 k€ par an, comme les spectateurs augmentent, le coût de subvention par spectateur diminue. Financièrement, c'est une dynamique vertueuse.

Maintenant, il reste, mais nous en avons déjà discuté, à remplir un peu plus. C'est le seul challenge de ce théâtre. C'est sur la bonne voie, cela a progressé depuis 2 ans. Il reste encore un petit point pour le remplissage.

M. le Maire

Vous avez raison. Nous sommes en phase... Comment disait l'entraîneur de l'équipe de France de football ? On monte en puissance.

Y a-t-il d'autres questions ? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

4.4 - Rectificatif d'un tarif relatif aux séjours enfants et adolescents – séjours à Houlgate

M. le Maire

Rectificatif, Monsieur Dubois, d'un tarif relatif aux séjours enfants et adolescents à Houlgate, point fondamentalement important.

M. Dubois

Il y avait une erreur matérielle sur la précédente délibération. La tranche de 2 001 à 2 300 € du quotient familial, il y avait 1 € de trop. On propose de modifier à 31,50 € le tarif, au lieu de 32,50 €.

M. le Maire

Merci.

Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

V - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

5.1 - Groupement de commandes pour l'objectif du « zéro phyto » sur le territoire du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers :

- **Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes y afférente**
- **Adhésion de la ville et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention**
- **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes (un titulaire et son suppléant)**

M. le Maire

Le point suivant, Madame Gaillabaud, « zéro phyto ».

Mme Gaillabaud

Merci, Monsieur le Maire.

Lors du 2 février 2017, notre dernier Conseil municipal, la Ville a adhéré à la charte objectif « zéro phyto » en Seine centrale urbaine. Pour rappel, la loi Labbé de 2014 interdisait depuis le 1^{er} janvier 2017 l'utilisation des pesticides pour les établissements publics, sur les voiries, les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes aux publics. Dans la suite logique et afin d'atteindre cet objectif de « zéro phyto », le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, auquel la Ville de La Garenne-Colombes a adhéré, propose aux communes adhérentes, ainsi qu'à l'université de Nanterre, une convention de groupement de commandes en vue de passer un accord-cadre, notamment pour la réalisation d'audits, de diagnostics, voire de la communication grand public. Le Syndicat des Eaux conserverait la coordination de ce groupement de commandes. Notons que toutes ces prestations sont éligibles au financement de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 70 %.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville au groupement de commandes, d'approuver les termes de la convention et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire

Merci.

Avez-vous des questions à Mme Gaillabaud ?

M. Campion

C'était pour remarquer que c'est très bien. Je suis toujours épaté : quand on lit, il faut une demi-heure pour lire quelque chose où on adhère simplement à un groupe. C'était une remarque, quand on n'a pas l'habitude de ces documents administratifs.

Concrètement, voir ce que cela va devenir. C'est tout.

M. le Maire

Merci. Vous avez raison. Au fond, je suis d'accord avec vous. Sans être taquin, il arrive parfois à l'opposition, quand nous sommes très succincts dans les descriptions, de nous le reprocher. Je m'en souviendrai la prochaine fois, Monsieur Campion.

Nous devons aussi désigner 2 membres du Conseil municipal à la CAO : un titulaire et un suppléant. J'ai proposé Mme Gaillabaud comme titulaire et Mme Legendre comme suppléante.

Avez-vous d'abord des questions à poser sur la délibération ? J'ai compris que c'était terminé.

D'autres candidats à la commission d'appel d'offres ? Pas d'autres candidats.

Nous devons voter à bulletin secret... Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que l'on fasse à main levée ? Je note que tout le monde est d'accord pour que nous votions à main levée. Nous allons voter à main levée sur la délibération, c'est-à-dire l'adhésion et la désignation de Mme Gaillabaud et de Mme Legendre, en titulaire et en suppléant.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Bravo, Geneviève. Vous êtes brillamment élue. Comme vous êtes brillamment élue, vous allez continuer.

Aménagement urbain

5.2 - Avis relatif à une installation classée pour la protection de l'environnement (procédure de consultation du public) sise rue de Lille à Nanterre - demande d'enregistrement déposée par la société SAS Dodin Campenon Bernard

Mme Gaillabaud

Il s'agit ici de donner un avis favorable à une installation proposée par la société SAS Dodin Campenon Bernard. Dans le cadre du projet Eole relatif au prolongement de la ligne RER E vers l'ouest, il est prévu une gare nouvelle avec des tunnels. La société SAS Dodin Campenon Bernard doit pour cela installer 2 stations distinctes de dessablage, pour lesquelles la durée des travaux serait entre 5 et 7 mois. La société a déposé son dossier auprès de M. le Préfet, qui a demandé que la Direction régionale et interdépartementale de

l'environnement et de l'énergie donne son accord. Il a été demandé une consultation du public du 24 février 2017 au 24 mars 2017, qui a déjà commencé. La société en question s'engage à ce qu'il n'y ait aucun impact sur l'environnement, c'est-à-dire le respect des règles de santé publique, le respect de salubrité publique, de sécurité publique, de tranquillité publique, les règles environnementales. En tant que ville avoisinante, puisque ces installations se situent à Nanterre, nous devons donner un avis favorable. Je propose au Conseil municipal qu'un avis favorable soit donné.

M. le Maire

Merci.

Avez-vous des questions à Mme Gaillabaud ? Pas de question. De la poussière, du sable, à Nanterre. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

5.3 - Aménagement du secteur « République - Château - Europe » - Protocole d'accord entre la Ville et les sociétés immobilières 3F, Cogedim Paris Métropole et Serpi

M. le Maire

Le point suivant, nous retournons à La Garenne-Colombes avec Jean-Pierre Hervo, boulevard de la République. Il va vous parler de l'aménagement d'un secteur.

M. Hervo

Vous nous projetez la carte s'il vous plaît, Fabrice ?

Il s'agit de ce que l'on appelle communément la pointe République - Château. C'est donc ce secteur qui est sur le boulevard de la République, couvert aujourd'hui par un urbanisme un peu chaotique et incohérent. Ceci avait attiré notre attention depuis fort longtemps, mais nous n'avions guère de moyens d'agir sur ce secteur.

Nous nous sommes simplement orientés vers la mise en place dans le PLU, dont M. Conway a déploré l'absence de débat au Conseil municipal, d'une orientation d'aménagement programmée traitant des grands axes en général et du boulevard de la République en particulier, pour lequel nous avons identifié un certain nombre de points sur lesquels de l'aménagement urbain serait souhaitable, dont celui-là. Nous avons, il y a plusieurs années, dans le cadre de la politique de développement du logement social, prévu un emplacement réservé sur l'extrême pointe de cet îlot, au 14 bis du boulevard de la République, le secteur hachuré sur la pointe en bleu.

Un événement est survenu récemment, la station BP décidant de cesser son activité, et un opérateur, en l'occurrence Cogedim, associé à l'opérateur de commerce Serpi, est venu nous dire « nous sommes prêts à monter une opération sur la station BP et sur un certain nombre de pavillons environnants », opération qui permettrait de recaler les fronts bâtis, tant sur le boulevard de la République que du côté de la rue Jean Bonal, sur les immeubles un peu élevés qui préexistent sur ce secteur, et ainsi de recoudre le tissu urbain.

Nous avons donc eu l'idée de monter une ingénierie sociale et urbaine un peu complexe, qui a finalement réussi, c'est-à-dire de joindre les deux opérations sur le secteur dit BP en jaune réalisé par Cogedim, et sur la pointe en bleu, sur laquelle nous nous proposons de développer du logement social. Nous nous sommes tournés vers l'Immobilière 3F, bailleur social, pour monter une opération commune qui a le grand avantage que, sur cette pointe en bleu, il est quasiment impossible de réaliser, compte tenu de la topographie des lieux, les parkings souterrains indispensables aux logements sociaux que l'on construirait au-dessus. Cogedim a accepté de réaliser ces parkings nécessaires à l'opération sociale, dans son opération et à sa charge, d'où ce montage à trois, la Ville, l'Immobilière 3F et Cogedim, pour réaliser une opération globale qui comporterait *in fine* la création de 128 logements sur l'îlot BP, dont 32 logements sociaux, et à terme, sur la pointe en bleu, la réalisation par l'Immobilière 3F de 36 logements sociaux.

Cogedim a travaillé la question, a déposé un permis de construire qui est en cours d'instruction. Pour que ce partenariat établi ne soit pas sanctionné uniquement par des engagements et des parolotes, nous avons souhaité qu'un protocole d'accord tripartite soit signé préalablement à toute délivrance de permis de construire à Cogedim entre les 3 partenaires, de façon à bien fixer les engagements de la Ville, les engagements d'I3F et les engagements de Cogedim.

C'est donc ce protocole qui est soumis aujourd'hui à votre approbation, qui fait 6 ou 7 pages, donc vous l'avez sûrement tous lu très attentivement. En gros, I3F s'engage à acheter les parcelles et les biens de la pointe en bleu sur la carte qui vous a été projetée tout à l'heure et à réaliser un immeuble social sur cette pointe. Cogedim s'engage à construire sur l'îlot dit BP et à réaliser gratuitement, au profit d'I3F, les 36 places de parking nécessaires à l'immeuble social qui sera construit sur la pointe. La Ville s'engage à apporter dans des conditions financières, qui ne sont pas encore définies mais qui seront à débattre, les lots dont nous sommes déjà propriétaires au 14 bis République, à lancer une opération de déclaration d'utilité publique pour la pointe, pour le cas où les accessions amiables par I3F ne pourraient pas se faire aisément. L'une des parcelles qui est incriminée, je le précise, est un transformateur Enedis. On devrait sans doute arriver à se mettre d'accord sans expropriation. Tout ceci dans un cadre général parfaitement défini par ce protocole que je vous demande d'approuver, moyennant – ceci est très important – 3 corrections.

Page 6, à 3 endroits, à la deuxième ligne du deuxième alinéa et aux antépénultièmes et dernières lignes du dernier alinéa en bas de page, il est fait allusion à des logements sociaux de type PLS. Au stade actuel de l'élaboration du projet, il est trop tôt pour être certain et affirmatif sur le statut de ces logements sociaux. L'important est de parler de logements sociaux tout simplement. L'agrément se fera sur ce que tout le monde réussira à négocier avec le Préfet et avec l'État. Je vous demande de corriger en conséquence ce protocole avant de le soumettre à la signature de M. le Maire.

Vous avez à l'écran et à titre tout à fait exceptionnel, puisqu'il s'agit d'une pièce de permis de construire non délivrée, donc non publique, une image des probables façades sur le boulevard de la République. Vous avez aussi la façade sur la rue du Château. Pour finir, cela allait

de soi mais cela va mieux en le disant, ce programme comporte un rez-de-chaussée, des commerces sur toute la longueur côté boulevard de la République. Merci.

M. le Maire

Y a-t-il des questions, des remarques ?

M. Duclos

Sur le secteur station-service BP, je formulerai ma remarque habituelle sur la demande de logements sociaux et de dépasser le seuil de 25 % si l'on veut un jour que la Ville se rapproche globalement de ce seuil.

La question que je me suis posée est de lier les deux projets ensemble. Le cas des deux immeubles de la pointe me semble différent. Je ne comprends pas bien la volonté d'expulser les locataires du premier immeuble où un tiers des appartements, semble-t-il, sont la propriété de la Ville, et d'expulser aussi les locataires ou propriétaires du deuxième immeuble. Je ne trouve pas que ces immeubles, vus de l'extérieur, méritent le terme de peu qualitatif. Pourquoi n'a-t-on pas envisagé une rénovation ?

L'autre question est quelles sont les conditions de relogement des personnes expulsées ? Je n'ai vu aucune exigence demandée sur ce sujet à Immobilière 3F dans le protocole d'accord. Je trouve cela très dommage. Merci.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je ne sais pas où vous avez lu le terme d'expulsion. Il n'est écrit et encore moins prononcé nulle part. Il s'agit d'acquisition amiable dans toute la mesure du possible.

Immobilière 3F est, à ma connaissance, le plus gros bailleur français de logement social. Il dispose d'un parc de plusieurs dizaines de milliers d'appartements. Immobilière 3F est probablement très bien placée pour proposer des solutions de relogement attractives aux propriétaires ou aux locataires.

Si les deux opérations sont liées, je l'ai dit et j'insiste, c'est que sous la pointe proprement dite, on ne peut pas réaliser de parking. La parcelle est toute petite. Le seul moyen de réaliser les prescriptions de stationnement du PLU, c'est de pouvoir faire les parkings ailleurs. Or, Cogedim a accepté de les faire, gratuitement de surcroît. Je pense que ce n'est pas un mauvais *deal*.

Quant à l'immeuble du 14 bis République, on peut quand même le qualifier de peu qualitatif dans la mesure où c'est un ancien hôtel transformé en copropriété, où la moyenne de la surface des appartements doit être de l'ordre de 25 m². C'est quelque chose de très mal fichu. Immobilière 3F, que l'on avait d'abord saisie sur la problématique d'une restructuration et rénovation éventuelle de cet immeuble, a considéré que tout casser et tout reconstruire était la solution de loin la plus économique et la plus rationnelle pour faire du logement de bonne qualité sur cet îlot qui est particulièrement mal fichu. C'est aussi une opportunité de faire de l'aménagement urbain. Vous avez remarqué qu'il n'y a pas un euro d'argent public dans cette affaire, hormis les subventionnements ou garanties d'emprunt traditionnels du logement social, argent public communal s'entend.

Ce n'est pas un mauvais *deal*, cette affaire. Ce n'était pas gagné d'avance, nous y sommes arrivés. Vous m'avez soutenu dans mes observations sur le fonctionnement de la culture. Faites un effort sur l'aménagement urbain et le logement social, Messieurs.

M. Duclos

Les accords seront pour...

M. le Maire

Merci beaucoup.

Si cela se fait, c'est un bon projet. On crée du logement social, sans intervention financière de la collectivité, en faisant porter par des prestataires, et en plus, on améliore le paysage. Ce n'est pas mal.

Y a-t-il des questions ? Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Monsieur Hervo, j'avais une question concernant la circulation qui va être générée par ce dispositif. Comme le boulevard de la République est une route départementale et que le carrefour avec la rue de Plaisance est un peu problématique, je voulais savoir où étaient envisagées la sortie des parkings et la circulation automobile autour. Deuxième question : peut-on en profiter ou a-t-on envisagé d'en profiter pour faire des pistes cyclables sécurisées sur ce grand boulevard ?

M. Hervo

Je vous répondrai, Monsieur Conway, que la réalisation d'une opération immobilière sur des parcelles privées n'implique aucun réaménagement de la voirie publique. Il faut transmettre votre questionnement au Conseil départemental. On pourra toujours lui demander. Il le fera s'il le veut.

Plus précisément, je crois savoir que l'entrée/sortie de parking est prévue sur la rue du Château et pas sur le boulevard de la République. Je voulais en être certain avant de vous répondre.

Pendant les travaux, il y aura forcément de la perturbation, mais pas plus ou pas moins que pour toute opération immobilière, où cela se passe plutôt mieux quand c'est en bordure d'un grand axe que dans une rue étroite.

M. le Maire

Merci.

On améliore la vue puisqu'on passe sous l'immeuble. Il y a un passage piéton sous l'immeuble très important, un grand porche.

M. Hervo

C'est exact, il y a une servitude de passage publique piétonne à travers l'immeuble pour rejoindre par exemple la rue...

M. le Maire

On améliore le commerce en plus.

Y a-t-il d'autres questions à Jean-Pierre ? Pas d'autres questions.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Le reste. Je vous remercie.

VI - Divers

6.1 - Décisions

N°2017-013 Modification n°1 au contrat relatif aux prestations de transport de personnes en taxi pour le compte de la Commune de La Garenne-Colombes

N°2017-014 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Club Agora Paris 50

N°2017-015 Contrat avec le salon du Chocolatier relatif à l'organisation de deux ateliers chocolat prévus le jeudi 9 février 2017 à l'école élémentaire Sagot-Voltaire

N°2017-016 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la cuisine professionnelle du Théâtre de La Garenne, en faveur de la société Business Traiteur

N°2017-017 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur du chœur et orchestre de chambre Telemann

N°2017-018 Contrat avec l'association de Rome à Sydney relatif à l'organisation de débats lors du cycle Cinéclub des 20, 21 et 22 janvier 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale

N°2017-019 Contrat avec l'association des Eclats de Lettre relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 9 juin 2017 au Théâtre de La Garenne

N°2017-020 Contrat avec l'association Promotion du Jazz classique relatif à la programmation d'un concert prévu le vendredi 27 janvier 2017 à l'auditorium de la Médiathèque municipale

N°2017-021 Marché à procédure adaptée n°MAPA/2016/ZAC/04 relatif au marché de maîtrise d'œuvre de démolition, de dépollution et de désamiantage de la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes

N°2017-022 Convention relative à la mise à disposition du Domaine Foucher de Careil, centre de vacances de la Ville de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'association Conservatoire de Musique de La Garenne-Colombes

N°2017-023 Attribution d'une concession funéraire n°18568

N°2017-024 Attribution d'une concession funéraire n°18567

N°2017-025 Attribution d'une concession funéraire n°18569

N°2017-026 Attribution d'une concession funéraire n°18570

N°2017-027 Attribution d'une concession funéraire n°18571

N°2017-028 Attribution d'une concession funéraire n°18572

N°2017-029 Attribution d'une concession funéraire n°18573

N°2017-030 Attribution d'une concession funéraire n°18574

N°2017-031 Attribution d'une concession funéraire n°18575

N°2017-032 Attribution d'une concession funéraire n°18576

N°2017-033 Attribution d'une concession funéraire n°18577

N°2017-034 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'établissement public de Santé Roger Prévot

N°2017-035 Contrat avec l'association La Troupe des Iles du Vent Moorea relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 28 février 2017 au Théâtre de La Garenne

N°2017-036 Contrat avec l'association Audaces Musicales relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 2 juin 2017 au Mastaba 1 - La Garenne

N°2017-037 Contrat avec ACME SAS relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 23 mai 2017 au Théâtre de La Garenne

N°2017-038 Contrat avec l'association La Note d'Alceste relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 3 mars 2017 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes

N°2017-039 Contrat avec l'association La Note d'Alceste relatif à la programmation d'un concert prévu le samedi 11 mars 2017 à l'auditorium de la médiathèque municipale

N°2017-040 Contrat avec la Compagnie des Perspectives relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 28 avril 2017 au Théâtre de La Garenne

N°2017-041 Contrat avec l'association Art au Centre relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 24 février 2017 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes

N°2017-042 Convention relative à la mise à disposition de la salle d'exposition de la médiathèque, à titre gracieux, en faveur de l'association La Gavotte des couleurs pour l'organisation d'une exposition de dentelle prévue le 18 février 2017

N°2017-043 Demande d'aide régionale au titre du soutien à l'équipement des polices municipales

N°2017-044 Modification n°1 à la convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur du Centre National de la Fonction Publique Territoriales, délégation Première Couronne Ile-de-France (CNFPT)

N°2017-045 Demande de subvention relative à la création d'un centre de supervision urbaine dans la commune de La Garenne-Colombes

N°2017-046 ANNULE

N°2017-047 Demande d'aide du fonds d'investissement métropolitain

N°2017-048 Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la livraison de tapis de fleurs - été 2017

N°2017-049 Marché à procédure adaptée relatif à la préparation, l'abattage, l'essouchage, la fourniture et la plantation d'arbres sur le territoire de la commune de La Garenne-Colombes

N°2017-050 Demande d'aide régionale au titre du soutien à l'équipement des polices municipales

N°2017-051 Contrat avec la SARL JMD Production relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 21 avril 2017 au Théâtre de La Garenne

N°2017-052 Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque, à titre gracieux, en faveur de l'association Drapeau Blanc

N°2017-053 Contrat avec la Compagnie 3 Chardons relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 15 mars 2017 à la médiathèque municipale

N°2017-054 Convention d'occupation précaire pour une portion de deux parcelles traversantes sises rue des Champs-Philippe/rue Bonnin à intervenir avec la société E.I.F. Le Blanc Mesnil

N°2017-055 Attribution de la concession funéraire n°18578

N°2017-056 Attribution de la concession funéraire n°18579

N°2017-057 Attribution de la concession funéraire n°18580

N°2017-058 Attribution de la concession funéraire n°18581

N°2017-059 Attribution de la concession funéraire n°18582

N°2017-060 Attribution de la concession funéraire n°18583

N°2017-061 Attribution de la concession funéraire n°18585

N°2017-062 Attribution de la concession funéraire n°18586

N°2017-063 Attribution de la concession funéraire n°18587

N°2017-064 Attribution de la concession funéraire n°18588

N°2017-065 Attribution de la concession funéraire n°18589

N°2017-066 Attribution de la concession funéraire n°18591

N°2017-067 Attribution de la concession funéraire n°18592

N°2017-068 Attribution de la concession funéraire n°18593

N°2017-069	Attribution de la concession funéraire n°18584
N°2017-070	Demande de subvention relative aux travaux de réaménagement des deux aires de jeux de l'école maternelle Sagot-Voltaire
N°2017-071	Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque, à titre gracieux, en faveur de la librairie Mots en Marge pour l'organisation d'une soirée pour le prix Folio des lecteurs
N°2017-072	Contrat avec l'association Coureur du Monde relatif à l'organisation d'une conférence prévue le 10 mars 2017 à l'auditorium de la Médiathèque
N°2017-073	Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Keaghninhon
N°2017-074	Demande d'aide du fonds d'investissement métropolitain
N°2017-075	Modification n°1 au marché MAPA/2016/ZAC/02 d'étude et de faisabilité et de programmation pour la création de neuf classes et d'un gymnase au groupe scolaire René Guest
N°2017-076	Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association « Les Cousins Germains »
N°2017-077	Attribution de la concession funéraire n°18594
N°2017-078	Attribution de la concession funéraire n°18595
N°2017-079	Attribution de la concession funéraire n°18596
N°2017-080	Attribution de la concession funéraire n°18597
N°2017-081	Attribution de la concession funéraire n°18598
N°2017-082	Attribution de la concession funéraire n°18599
N°2017-083	Attribution de la concession funéraire n°18600
N°2017-084	Attribution de la concession funéraire n°18601
N°2017-085	Attribution de la concession funéraire n°18602
N°2017-086	Attribution de la concession funéraire n°18603
N°2017-087	Attribution de la concession funéraire n°18604
N°2017-088	Attribution de la concession funéraire n°18605
N°2017-089	Attribution de la concession funéraire n°18606
N°2017-090	Attribution de la concession funéraire n°18607
N°2017-091	Attribution de la concession funéraire n°18608
N°2017-092	Attribution de la concession funéraire n°18609
N°2017-093	Attribution de la concession funéraire n°18611
N°2017-094	Attribution de la concession funéraire n°18612
N°2017-095	Attribution de la concession funéraire n°18613
N°2017-096	Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Aide aux Orphelins Garennois
N°2017-097	Modification de contrat n°1 au marché n°MAPA/2014/BAT/11 entretien et maintenance du matériel de cuisine et de buanderie dans les bâtiments communaux (14 sites)
N°2017-098	Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque, à titre gracieux, en faveur du Lions Club
N°2017-099	Contrat avec l'association Eclat de Rêves relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 8 mars 2017 à la médiathèque municipale
N°2017-100	Contrat avec La Boulevard Lannes Company relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 19 avril 2017 à la médiathèque municipale
N°2017-101	Contrat avec l'association Sic Transit relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 29 mars 2017 à la médiathèque municipale

- N°2017-102 Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Amicale Philatélique et Cartophile Garennoise
- N°2017-103 Contrat avec le Centre de Création et de Diffusion Musicales relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le jeudi 6 avril 2017 à la médiathèque municipale
- N°2017-104 Avenant au contrat n°2015/01/2198 GF/GRH de maintenance et d'assistance à l'utilisation des logiciels de gestion des finances et des ressources humaines
- N°2017-105 Contrat de maintenance (0MAI9218-CRE22) de la solution de gestion des files d'attente de la Société ESII
- N°2017-106 Contrat avec la SARL Le Théâtre de l'Opprimé relatif à l'organisation d'un spectacle de théâtre forum sur le thème de l'antisémitisme prévu le mercredi 22 mars 2017 à l'auditorium de la médiathèque
- N°2017-107 Contrat avec le théâtre de la Clarté relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le 19 mars 2017 à l'auditorium de la médiathèque
- N°2017-108 Contrat avec Olivier Franco relatif à la prestation de Disc-Jockey prévue le samedi 4 mars 2017 pour une soirée disco
- N°2017-109 Annulation de la convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque, à titre gracieux, en faveur du Lions Club
- N°2017-110 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Centre de Gestion de la Copropriété
- N°2017-111 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la cuisine professionnelle du Théâtre de La Garenne, en faveur de la société Business Traiteur
- N°2017-112 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association SLN 92
- N°2017-113 Marché à procédure adaptée relatif à la manifestation « une ferme à La Garenne-Colombes »
- N°2017-114 Avenant n°1 au marché n°MAPA/2016/VOI/01 relatif aux travaux d'aménagement de la place de la gare à La Garenne-Colombes
- N°2017-115 Contrat avec l'Evènement Spectacle relatif au Noël des Enfants du Personnel Communal prévu le samedi 2 décembre 2017
- N°2017-116 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de la Garenne en faveur de l'association Aide aux Orphelins de La Garenne-Colombes
- N°2017-117 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (CDMJSEA 92)
- N°2017-118 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de la société SNC Marignan Résidences
- N°2017-119 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Synergie Entreprises

M. le Maire

Le point suivant, ce sont les décisions dites du Maire. Je ne parle pas de moi à la troisième personne, mais c'est ainsi que cela se dit.

Y a-t-il des questions sur les décisions du Maire ?

Monsieur Conway, je vous en prie. Pouvez-vous nous donner le numéro ?

M. Conway

Sur la décision n°21.

M. le Maire

Procédure adaptée relative au marché de maîtrise d'œuvre de démolition, de dépollution, de désamiantage de la ZAC.

M. Conway

Lorsque j'ai demandé cette décision, j'ai demandé à avoir accès au rapport d'analyse des offres. On m'a dit qu'il n'y avait eu qu'une réponse et que le marché étant inférieur à 25 000 €, il n'y avait pas besoin de rapport d'analyse des offres. Je me posais la question parce que c'est marqué pour un montant après négociation.

M. le Maire

Je vous lis les notes que j'ai sous les yeux : marché passé avec la société Antea à Olivet, pour un montant après négociation de 24 500 € hors taxes. Une offre reçue.

M. Hervo

Je peux compléter cette réponse en disant qu'il s'agit du prestataire titulaire du marché général. C'est un ajout que l'on a fait. On ne pouvait pas passer un avenant parce qu'on était au maximum de ce qui était passé. On a fait une consultation. Il n'y a que lui qui a répondu. On est en dessous du seuil, on l'a pris. C'est notre partenaire habituel. C'est du formalisme administratif pur.

M. le Maire

Merci.

D'autres questions ?

M. Conway

Sur la 74, c'était sur le fait que l'on envisage d'acheter des véhicules électriques.

M. le Maire

C'est fait, ils sont achetés.

M. Conway

C'est à souligner.

Sur la 114, c'est sur l'accès à la gare de La Garenne. Le montant est modeste, mais j'ai vu que c'était lié au fait que l'on avait trouvé plus d'amiante que prévu.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

S'agissant de travaux en plein air, est-ce que cela nécessite des précautions supplémentaires, du fait du passage du public ?

M. le Maire

C'est un surcoût de 7 000 € hors taxes, donc c'est un surcoût modeste. Je crois que le marché était d'environ un demi-million d'euros. Nous sommes sur des micro-sommes, mais qui nécessitent l'avenant.

M. Conway

Ce n'était pas la question du montant, mais de l'impact que cela avait au niveau de l'environnement compte tenu du passage fréquent de personnes.

M. le Maire

De toute façon, du désamiantage était prévu, qui coûte un peu plus cher. Je ne sais pas si ces 7 000 € modifient réellement les choses. Je pense que l'on ne peut pas réellement vous répondre. Dans toutes les opérations de désamiantage que l'on fait, on confine la zone qui est désamiantée. Si la question est s'il y a confinement, il y a toujours confinement, mais je n'en sais pas plus.

Pas d'autres questions ? Merci beaucoup.

6.2 - Questions orales

M. le Maire

Nous passons aux questions orales. Cela faisait très longtemps que nous n'en avions pas eu. Je suis très content de voir réapparaître les questions orales.

Monsieur Campion, vous avez la parole sur votre question orale.

M. Campion

Merci, Monsieur le Maire.

Comme déjà signalé de nombreuses fois, la prise en compte de l'environnement dans les appels d'offres est non homogène sur la pertinence de la note et sur le fond technique. Par exemple, pour un appel d'offres de peinture, la simple gestion des déchets est insuffisante, alors que des critères de toxicité et de composés organiques volatils sont essentiels. Pouvons-nous acter la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet ? Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Vous avez absolument raison. Déjà, nous introduisons des critères environnementaux dans nos marchés, parce que nous le voulons, mais aussi parce que c'est la loi. C'est évidemment en fonction de l'objet du marché. Vous avez raison, je pense que l'on doit pouvoir mieux faire. Je vais demander aux services de veiller à systématiser au maximum l'intégration de ces critères dans nos marchés.

Monsieur Conway, vous avez une question sur l'affichage ?

M. Conway

Monsieur le Maire, cette question vous a été envoyée le mercredi 29 mars dans les délais prévus par le règlement intérieur pour vous permettre de préparer votre réponse. Conformément à ce même règlement, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Selon les termes de la loi, les articles L581-13 et 581-2 du Code de l'environnement et le décret 82-220 du 25 février 1982, notre commune devrait avoir au moins 22 m² de surface d'affichage destinés à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

Lors des conseils municipaux des 29 janvier 2014 et 9 février 2015, vous aviez indiqué que vous alliez « effectivement étudier cela », sans suite effective. Nous avons alors attiré votre attention lors du Conseil municipal du 8 septembre 2015 sur le fait que le non-respect de la loi dans ce domaine relevait totalement de vos obligations en tant que Maire. Vous aviez alors répondu que vous aviez d'autres priorités à gérer. Je vous cite à nouveau : « Je vais demander à l'administration si elle a pu avancer sur cette question. Je vous recontacterai pour vous donner les réponses appropriées le jour où l'administration m'aura informé ». N'ayant toujours pas eu de retour à ce sujet, nous avons envoyé une demande formelle au Préfet à ce sujet. Il s'avère que la demande d'information que ce dernier vous avait adressée en octobre 2015 est elle-même restée sans suite.

Dans ces conditions, je me suis rapproché à nouveau début mars de la préfecture pour leur rappeler l'historique et la situation de notre commune quant à cette obligation légale. Une nouvelle demande d'information sur ce point vous a été envoyée par le Préfet le lundi 20 mars. Quand pensez-vous pouvoir y répondre ? Quelles sont vos propositions pour implanter rapidement ces panneaux d'affichage libre et ainsi respecter la loi ? Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Conway, je vous remercie de votre question. Je note comme d'habitude votre manière d'écrire les questions. Je souligne en particulier la question de « ainsi respecter la loi ». J'ai parfois l'impression, quand vous me parlez, que je suis un repris de justice, en tout cas quelqu'un recherché fortement.

Je vous remercie également d'avoir saisi le Préfet sur cette affaire d'une importance considérable. Je pense que lui-même étant assez peu occupé, il a pu s'intéresser à cette question et prendre le temps de faire des courriers. Je vous avais dit que j'allais étudier cette question ; cette question a été étudiée. Les panneaux d'affichage sont installés. Il y a 6 panneaux de 4 m², ce qui fait 24 m², soit plus que ce que prévoit la loi, puisque l'obligation est de 22 m². Peut-être qu'un de ces panneaux qui a été récemment installé est installé d'une façon insatisfaisante et pourra être déplacé. Je vous en remercie.

Mes chers collègues, la séance du Conseil municipal est désormais terminée. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 59.